

Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité

Service des actions administratives et techniques

6e Commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 septembre 2016

OBJET : REINVENTONS NOS PARCS EN SEINE SAINT DENIS - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DE MODERNISATION DES PARCS DÉPARTEMENTAUX 2016-2020

Mesdames, messieurs,

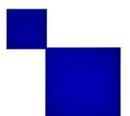
Le territoire de la Seine-Saint-Denis est en pleine transformation. La proximité de Paris, le prix concurrentiel de son foncier, les pôles économiques présents et le développement des infrastructures de transports en font un département particulièrement attractif sur le plan économique et pour le développement du logement. Dynamique démographiquement, jeune et divers, il n'en demeure pas moins au cœur d'enjeux sociaux et territoriaux. Le développement de la Métropole, avec l'arrivée des nouvelles gares du Grand Paris, la perspective du renforcement de l'offre de logements et de fait, l'augmentation de la population à venir renforce la nécessité de promouvoir un développement urbain équilibré, soucieux du cadre de vie et de la qualité des espaces urbains offerts aux habitants.

Les parcs départementaux sont directement concernés par la métropolisation, et l'émergence de nouveaux quartiers à proximité des gares du Grand Paris. L'accueil des Jeux Olympiques en 2024 sur notre territoire pourrait encore accélérer cette dynamique.

Ainsi, le parc Georges Valbon va bénéficier de trois nouvelles gares à proximité ainsi que de nouveaux projets de densification urbaine ; le territoire du parc de la Bergère va également connaître une évolution avec sur les abords du canal de l'Ourcq l'émergence de nombreuses programmations d'aménagement s'échelonnant de Paris aux Pavillons-sous-bois.

Mais surtout, les parcs départementaux doivent s'approprier à jouer un rôle encore plus grand dans les territoires de demain. Ils sont en effet des atouts essentiels en matière de bien-être, de cohésion sociale, de santé ainsi que d'écologie urbaine. Ce sont des lieux d'activités, de partage et de rencontres qui doivent s'intégrer au mieux à la ville tout en offrant leurs qualités premières d'espace de respiration et de gratuité. La grande qualité de nos écosystèmes-parcs en font par ailleurs des atouts majeurs en matière de transition écologique et d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

La consultation sur l'avenir du parc Georges Valbon menée par le Département à l'été 2015,



a permis de confirmer le fort attachement des habitants au parc, à leur parc.

Ils viennent y chercher selon l'heure ou le jour de leur passage, des espaces de pratiques libres (pique-nique, vélo, course à pied, balade contemplative.....), des animations (ateliers découverte de la nature, séances sportives, bal...) ou bien quelques instants de tranquillité.

Comme l'indiquent les habitants, le parc Georges Valbon est « un endroit magnifique qui est une fierté pour le territoire ». Les parcs départementaux sont des objets de fierté, notamment pour leur qualité paysagère et le dépaysement qu'ils procurent. Les qualités écologiques mais aussi paysagères des parcs départementaux constituent en effet une singularité forte de notre patrimoine. Depuis 2006, la plupart d'entre eux sont inscrits dans le réseau du multi-sites Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis du fait de la présence d'oiseaux remarquables à l'échelon européen. Les parcs départementaux ont un fort potentiel pour le territoire.

Pour autant, comme le précisent les habitants interviewés, le parc Georges Valbon est un site qui mériterait d'être plus connu et qui pourrait supporter une fréquentation plus importante. L'offre d'animations et d'événements manque de visibilité, les accès au parc sont compliqués et les distances pour accéder à certains équipements parfois longues. L'avis des habitants sur le Parc Georges Valbon entre en résonance avec la perception par les usagers de nombreux autres parcs départementaux qui souffrent d'un manque de notoriété, de visibilité et connaissent des difficultés d'accès.

Aujourd'hui, ce sont 8 millions de personnes qui sont accueillies dans les parcs départementaux tous les ans; elles viennent y pratiquer de multiples activités sportives, récréatives, culturelles mais aussi simplement s'y balader, s'y ressourcer.

Les parcs départementaux peuvent et doivent pouvoir en accueillir beaucoup plus !

C'est pourquoi le Département engage aujourd'hui un programme de modernisation de ses parcs, planifié sur 2016-2020, pour permettre l'augmentation de leur fréquentation tout en préservant leurs qualités paysagères et écologiques auxquelles la population est fortement attachée.

Après avoir porté au cours des années 70-80 des programmes ambitieux d'aménagement pour augmenter la surface d'espaces verts ouverts et permettre d'atteindre 12 m² d'espace vert public par habitant, après la mise en œuvre dans les années 90 de la gestion harmonique dans les parcs pour concilier accueil du public et préservation des espèces et des habitats naturels, ce programme vise à accompagner une troisième évolution des parcs, en permettant d'en augmenter la fréquentation et la qualité d'accueil tout en veillant à la préservation de leurs qualités éco-paysagères.

Pour réussir cette mutation, le Département porte une ambition structurée autour de quatre objectifs :

1) Renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité

Historiquement aménagés comme des lieux abrités des nuisances urbaines, les parcs permettent aux usagers de quitter le tumulte urbain. Séparés du reste de la ville par de nombreuses barrières qui en entravent l'accès et limitent leur visibilité, ils tournent parfois le dos à la ville.

La première ambition du Département sera d'ouvrir les parcs sur la ville, d'en améliorer les accès et de gommer les coupures urbaines afin de pouvoir accueillir plus.

Les grands parcs verront **leurs façades rendues facilement accessibles, reprises afin d'y offrir des espaces de proximité. Les espaces de respiration** seront maintenus **en cœur de parc pour offrir au visiteur** un cadre naturel et privilégié.

Enfin, les accès en mode doux aux parcs et leur mise en réseau seront renforcés grâce au déploiement du Chemin des parcs, en articulation avec le Plan de Mobilité Durable adopté

par notre Assemblée en juin dernier.

2) Intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs

L'ambition du Département est d'attirer encore plus de visiteurs dans ses parcs, en proposant une programmation d'activités libres ou encadrées, renforcée et diversifiée dans de nombreux domaines culturels, de loisirs et bien sûr sportifs.

Des aménagements neufs notamment sportifs seront mis en œuvre afin de répondre à l'évolution des pratiques et des attentes. Par ailleurs, la programmation artistique et culturelle sera diversifiée et renforcée. Des résidences d'artistes par exemple, pourraient être déployées dans les grands parcs ainsi que des expositions de la collection départementale d'art contemporain dans les maisons des parcs. De même, la coopération culturelle avec les territoires (villes et EPT) sera mobilisée pour permettre l'émergence de nouveaux projets. Le dispositif Lire au Parc sera amplifié au parc Georges Valbon. Des manifestations culturelles seront accueillies sur les sites.

Enfin, un plan de communication visant à améliorer la diffusion des programmations d'animations dans les parcs mais aussi à renforcer leur notoriété, sera réalisé à plus grande échelle.

3) Susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mises à dispositions et développer de nouveaux modes de gestion

Un des grands objectifs de l'ambition du Département est de rappeler à tous : usagers, associations, services des villes, entreprises, que les parcs départementaux sont à leur disposition. Ouvrir les parcs sur la ville, c'est aussi faciliter leur appropriation par les usagers et les acteurs locaux. Leur présence, leurs initiatives viendront renforcer l'animation des parcs.

Y parvenir nécessite de développer davantage les liens avec les territoires environnants et d'innover dans les modes opératoires pour faire émerger des activités dans les parcs.

Il est ainsi proposé d'expérimenter sur le parc Georges Valbon une dimension nouvelle de coopération culturelle impliquant l'ensemble des territoires limitrophes, en partenariat étroit avec la DRAC Ile-de-France autour des parcs et des paysages en mutation et sur la valorisation des franges et des entrées des parcs.

Des appels à initiatives seront initiés au cours du Programme d'investissement 2016-2020, notamment en matière d'utilisation d'espaces des Maisons de parc ou encore d'utilisation d'espaces extérieurs.

Les conditions seront ainsi créées pour permettre à des opérateurs de mettre en place de vrais pôles de restauration dans certains parcs, comme au parc Jean-Moulin - Les Guilands.

4) Faire des parcs départementaux de véritables laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance

Les parcs de la Seine-Saint-Denis sont reconnus pour leur caractère précurseur en matière de qualité écologique. Créés artificiellement, issus de la main de l'homme, ils sont l'objet de pratiques écologiques depuis plus de 30 ans. Ils sont aussi depuis quelques années, le support d'expérimentations en génie écologique : reconstitution de sols fertiles, aménagements de toitures végétalisées favorables à la biodiversité, agriculture urbaine avec l'écopaturage déjà à l'œuvre dans nos parcs et ce, depuis 2006 pour la Haute-Ile.

Avec ce programme d'investissement et de modernisation, il s'agira de confirmer le rôle de laboratoire des parcs départementaux en matière d'écologie urbaine et notamment en

matière d'agriculture urbaine avec l'expérimentation d'une production Made « IN Seine-Saint-Denis » qui sera valorisée auprès des restaurateurs de la Seine-Saint-Denis.

D'autres champs seront également investigués, en matière de participation citoyenne d'une part et en matière de transition écologique d'autre part, à travers notamment la promotion et la valorisation des énergies renouvelables à imaginer et à tester.

Au final, à travers ces grands objectifs, il s'agira d'une part de **conforter le rôle et le rayonnement métropolitain des parcs Georges Valbon et du Sausset, véritables poumons verts**, pôles de nature au sein de la trame verte francilienne, tout en garantissant leur fonction de proximité pour les habitants ; il s'agira d'autre part de **renforcer les parcs urbains de la Haute-Ile, de Jean-Moulin - Les Guilands, de l'Île-Saint-Denis, de la Fosse Maussoin et de la Bergère dans leur identité locale et départementale**.

Des actions opérationnelles sont proposées dans le présent rapport et synthétisées par parc en fiches annexe. A ce stade, ce **sont près de 54 M€ qui seront consacrés sur la période 2016-2020 à la modernisation** de nos parcs et à leur mise en réseau.

A noter que ce programme d'investissement prend en compte le **parc forestier de la Poudrerie, propriété nationale**.

Fréquenté annuellement par plus d'un million de visiteurs, reconnu et protégé pour son patrimoine naturel, historique et paysager au niveau national et européen, l'avenir de ce parc est pourtant actuellement très questionné.

Le Département assure depuis 2011 la gestion du site sur la base d'un co-financement régional. Il anime par ailleurs, depuis 2014, un projet d'Avenir pour le parc qui nécessite pour sa mise en œuvre la participation financière des acteurs locaux mais surtout de l'Etat et de la Région. Or, la convention de gestion entre le Département, la Région et l'Etat s'achève en fin d'année 2016 sans aucun engagement clair de l'Etat sur son niveau de contribution et sans aucune garantie de la pérennisation des financements régionaux pour la gestion du site. Il est urgent de s'accorder sur de nouveaux engagements financiers afin de maintenir l'ouverture du parc au public et de déployer son projet d'Avenir.

Est portée au titre du présent rapport, **l'ambition de définir des modalités de gouvernance permettant de garantir l'ouverture de ce parc, patrimoine remarquable, exceptionnel en Seine-Saint-Denis**.

Enfin, le Département sera attentif quant à la poursuite des projets de création d'espaces verts ou d'espaces de nature portés par les autres collectivités et notamment par la Région Ile-de-France. C'est notamment le cas pour l'Île de loisirs de la Corniche des Forts, projet pour lequel les parcelles départementales (actuel parc départemental de Romainville) seront cédées à la Région.

I- Renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité

Recréer le lien entre la ville et les parcs suppose à la fois de travailler la diffusion d'éléments de nature dans la ville et de développer des aménagements et des équipements dans les parcs, en travaillant notamment les entrées et les franges. Ainsi, tout l'enjeu est de concilier d'une part les pratiques de proximité, en favorisant les modes de déplacement adoucis du pied d'immeuble vers le parc, en offrant des équipements, des espaces ludiques et d'animation en bordures de parcs et, d'autre part, le besoin d'évasion, de calme et de liberté grâce aux espaces de natures riches d'une biodiversité remarquable et caractérisés par des aménagements doux.

- a. **Des façades de parcs transformées en espaces du quotidien, des entrées redessinées comme de véritables traits d'union avec la ville, des espaces de**

respiration en cœur de parc

Pour répondre aux besoins et aux attentes de la population, le Département s'attachera à **mieux tourner les parcs vers la ville**, en améliorant leurs accès et en imaginant des façades plus animées et diversifiées en usages du quotidien (square, aire de jeux, ..). Les usagers recherchant le calme, la tranquillité et le dépaysement pourront, eux, bénéficier d'espaces plus naturels en cœur de parc, dans les secteurs à forts enjeux écologiques.

Cette stratégie de reconquête des façades de parcs permettra d'offrir notamment pour les grands parcs **des « antichambres-parcs », véritables espaces publics de proximité d'accès facile**.

De même, de nombreuses entrées de parcs nécessitent une requalification : elles sont trop peu visibles, mal adaptées à l'échelle du piéton, « ne font pas parc » et doivent être repensées.

Enfin, en mettant à profit diverses opportunités foncières notamment sur les parcs Georges Valbon, la Haute-Ile, L'Ile-Saint-Denis ou encore la Fosse Maussoin, des ouvertures encore plus généreuses sur la ville seront recherchées.

Le parc Jean Moulin les Guilands fera également l'objet de travaux. En effet, outre une réflexion sur la visibilité des entrées du parc, la construction d'un nouveau collège entraînera la création d'un mail planté qui reliera le boulevard Chanzy côté Montreuil au parc et donc la requalification de cette entrée qu bas de la cascade. Ce mail servira aussi d'accès au collège dans sa partie basse et sera uniquement piéton dans sa partie haute. Il sera planté au deux tiers. Le coût prévisionnel est d'environ 1 million d'euros.

Le parc départemental de la Bergère : imaginez le futur parc de la Bergère

Dans un secteur de Seine-Saint-Denis particulièrement carencé en espaces verts et très dynamique en matière de projets urbains, le parc de la Bergère et sa cité administrative n°2 situés à Bobigny, feront l'objet d'un projet majeur de restructuration et de dynamisation.

Dans les 5 prochaines années, dans le cadre du programme d'investissement présenté en annexe 1, le projet d'extension et de restructuration du parc de la Bergère sera mis en œuvre. L'ambition est d'étendre le parc sur 2 hectares, de l'ouvrir sur le canal de l'Ourcq, d'en faciliter l'accès depuis les quartiers environnants tant au Nord de la voie SNCF qu'au Sud du canal, d'y déployer de nombreuses activités et d'y accueillir de nouveaux équipements. Cette ouverture permettra d'affirmer le parc de la Bergère comme l'un des grands parcs du canal de l'Ourcq entre le parc de la Villette et le parc forestier la Poudrière.

Un concours de maîtrise d'œuvre sera organisé parallèlement aux premiers travaux de préfiguration du parc : la déconstruction programmée et progressive de la cité administrative (2016-2018) ainsi que la création d'un nouveau cheminement dès l'automne 2016, à l'ouest du parc pour relier le centre-ville de Bobigny au canal de l'Ourcq, en traversant le parc.

Des ateliers de concertation se sont d'ores et déjà tenus afin de recueillir les avis et attentes des usagers du parc. Le schéma directeur du parc sera présenté pour avis, aux élus départementaux à l'automne 2016, accompagné d'une proposition de calendrier de mise en œuvre.

A ce stade, le projet d'aménagement est estimé à 10 M€ de travaux et sera réalisé sur trois années.

Les actions de préfiguration s'élèvent à 600 000 € d'investissements pour la réalisation de la traversée nord-sud du parc et l'implantation d'une première aire de fitness. Par ailleurs, les travaux de déconstruction du bâtiment principal de la cité administrative (bâtiment J) seront engagés dès la fin 2016, qui permettra un premier geste fort pour le réaménagement du parc.

Le parc Georges Valbon, des façades dédiées aux usages de proximité et des entrées réaménagées

Les façades du parc Georges Valbon seront repensées de façon à améliorer les échanges visuels et physiques entre la ville et le parc.

La façade Ouest du parc le long du boulevard Maxime Gorki sera aménagée en véritable espace public paysager de transition avec les entrées Montjoie et Marville redessinées. Ce nouvel espace sera le support du chemin des parcs qui viendra à la fois animer la façade et améliorer les accès de la future gare du Grand Paris des 6 Routes au parc Georges Valbon et les accès entre le parc et le stade Marville ainsi que vers les quartiers résidentiels de La Courneuve et de Saint-Denis.

Ces cheminements réinventés offriront également des conditions de déplacement intéressantes dans le cadre de la candidature pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

La façade Est sera, elle aussi, façonnée par le projet lauréat du projet d'aménagement urbain autour de la gare du T11 de Dugny – La Courneuve. Ce projet est une formidable opportunité pour étendre et réinventer le parc sur tout son quart sud-est. L'intégration du terrain des essences, ancien site militaire, au sein du parc, constitue un véritable défi en permettant l'extension du parc sur près de 12 hectares. Un travail de reconquête de cet espace dégradé et pollué au bénéfice d'une nouvelle offre d'espaces verts et de loisirs pourra être mené grâce au projet lauréat.

Par ailleurs, le projet prévoit une nouvelle entrée, de nouveaux espaces de transition mais aussi des cheminements, entre le cœur du parc, l'espace des essences, la gare du T11 et la ville.

Plus au sud, au plus proche de la commune de la Courneuve, l'entrée des services techniques (entrée des Marronniers) qui est aujourd'hui très discrète, sera restructurée. Cette entrée à proximité du centre-ville et desservie par un arrêt de bus, sera repensée et réaménagée pour en faire une entrée principale, animée et équipée, en veillant au meilleur lien possible vers les quartiers situés au sud de l'autoroute. La création d'un pôle de restauration au droit de l'entrée sera étudiée et autant que possible expérimentée. Enfin, la reconstitution du lien entre le parc et la ville de La Courneuve reste une question que le Département souhaite continuer à porter, avec l'enjeu d'une passerelle et d'une couverture de l'A1 au droit du parc.

Enfin, sur la façade nord, plusieurs entrées feront l'objet de programmes en lien avec la ville de Stains et les différents projets urbains portés sur le territoire : entrée Moulin neuf, entrée Cerisaie, entrée Renelle.

L'ensemble des études et travaux nécessaires à l'amélioration de l'insertion urbaine du parc s'élèvent sur la durée du programme à une enveloppe de 6,3 M€.

Le parc de la Haute-Ile : rendre plus accessible cet espace de dépaysement exceptionnel en Seine-Saint-Denis, voyager dans l'histoire et le paysage

Situé entre la Marne et le canal de Chelles dans un territoire urbain amené à se densifier, le parc de la Haute-Ile, couvrant 65 ha, est un espace isolé de la ville. La large place accordée à l'eau, les ouvertures visuelles exceptionnelles et les îles jardinées ou naturelles en font un parc particulièrement dépayasant, un espace de campagne en ville. Il s'agit, pour reprendre les mots du paysagiste concepteur, Alain Provost, d'« un ailleurs qui s'offre aux visiteurs ».

Il comporte une dimension archéologique remarquable (paléochenaux, gué gallo romain, nécropole méolithique mise au jour dans le cadre d'une fouille programmée) et abrite un équipement culturel, l'archéosite de la Haute-Ile, unique en Ile-de-France. Cet équipement

dédié à la valorisation archéologique accueille jusqu'à 9000 personnes par an, pour mieux comprendre l'environnement et la vie des hommes et des femmes de la Préhistoire qui occupèrent le site.

Aujourd'hui, le parc est pourvu de deux entrées seulement. Un enjeu majeur est donc de rendre cet espace plus accessible, en modifiant l'entrée principale en fonction de l'emplacement de la future gare du Grand Paris et en créant de nouvelles surfaces de parking.

Au titre du programme d'investissement de ces 5 prochaines années, des acquisitions foncières pourraient être menées dans le cadre de la restructuration de l'Etablissement Public de Santé de Ville-Evrard qui cherche à céder une partie de son foncier au nord du parc.

Ce serait une formidable opportunité pour créer des espaces de proximité en lien direct, d'une part avec les nouveaux quartiers amenés à se développer à proximité et, d'autre part avec le réseau de transport du Grand Paris au nord du canal de Chelles, mais aussi avec d'autres équipements de recherche et de valorisation archéologique qui pourraient s'y implanter dans le cadre du futur pôle archéologique de la Haute-Île..

Le renforcement de son accessibilité repose sur la réalisation d'une passerelle sur la Marne reliant le parc à la rive sud, située sur la commune de Noisy-Le-Grand. Cette accessibilité sera complétée du projet de Chemin des parcs au nord reliant le parc de la Haute-Île au parc du Croissant vert de Neuilly-sur-Marne.

Au nord, la réhabilitation de la passerelle de type Eiffel sur le canal de Chelles permettra de créer une nouvelle entrée et d'accéder directement aux équipements phares du parc : aire de jeux et archéosite.

Enfin, les accès seront également développés grâce à l'aménagement des chemins de halage au nord du Canal de Chelles, afin de relier le parc vers la commune de Gournay.

Les acquisitions et aménagements ainsi prévus sur la durée du programme s'élèvent à 5,3 M€.

Le parc de l'Île Saint-Denis, une île sur la Seine

Encadrée par deux bras de Seine, îlot de verdure de 23 hectares, le parc bénéficie d'une situation exceptionnelle. Il est séparé à l'extrême ouest, de la pointe septentrionale de l'île qui est en majeure partie une propriété départementale de 5 hectares environ, non encore ouverte au public, dont les berges sont boisées. Le Département porte d'une part l'ambition de renforcer l'identité du parc, fondée sur le caractère insulaire du site, le rapport à la Seine et aux paysages ayant inspiré les impressionnistes, et d'autre part, de renaturer la pointe de l'île, site aujourd'hui pollué, d'y créer de l'activité et d'innover en matière de génie écologique et d'écologie urbaine.

Ce dernier projet repose sur l'acquisition de la parcelle privée (environ 1,4 ha) restante sur la pointe de l'Île-Saint-Denis afin de mettre en œuvre un projet d'extension du parc. Son acquisition et le départ des activités actuelles permettront de repenser l'aménagement de toute cette partie, en offrant un accès et une visibilité formidable sur ce site unique en région parisienne. La mise en place d'une activité de recyclage et de valorisation de déchets organiques, mettant en avant les principes fondamentaux de l'économie circulaire, est le défi que le Département souhaite entreprendre pour reconquérir cet espace et l'ouvrir enfin aux habitants.

Enfin, le parc, qui bénéficie d'une fréquentation importante mais dont l'infrastructure n'a pas fait l'objet de rénovation depuis son aménagement, fera l'objet d'une amélioration de l'offre d'équipements de sports et de loisirs, avec notamment la réalisation d'une nouvelle aire de jeux, sur le site dit « La Baleine », le remplacement de mobiliers urbains, la sécurisation de

certaines allées.

La mise en œuvre du projet d'ouverture de la pointe Nord du parc, incluant l'acquisition des terrains représentent un montant de 1,1 M€. Le périmètre situé entre le pont d'Epinay et la pointe de l'île a été proposé par le Département dans le cadre de l'appel à projet « Inventons la Métropole ».

Le renforcement des équipements d'accueil et de loisirs représente une enveloppe d'un montant de 1,3 M€.

Réaliser l'aménagement du parc de la Fosse Maussoin, vestige de la forêt de Bondy en plein cœur du Bas Clichy

Vestige de la forêt de Bondy, ce parc est marqué par son héritage géologique avec notamment l'exploitation du gypse. Situé au cœur d'une ville en pleine transformation, le futur parc devra offrir des espaces de respiration et de loisirs en connexion avec la ville et tout particulièrement avec le Bas Clichy qui fait l'objet d'un projet de restructuration massif relevant d'une opération d'intérêt national, l'ORCOD-IN, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France.

Hors périmètre ORCOD-IN, la ville souhaite en toute proximité du parc, repenser un projet d'aménagement urbain ouvert sur le futur parc. La ville de Clichy sous Bois a, dans ce cadre, souhaité intégrer ce projet à l'appel à projets organisé par la Métropole. Le Département a pour sa part également souhaité proposer le périmètre du parc dans le cadre de cet appel à projets.

Le projet de sécurisation des anciennes carrières sera achevé d'ici fin 2018. Le projet d'aménagement initialement prévu sera actualisé afin de s'adapter à l'évolution des projets urbains du Bas Clichy. Le site sera progressivement aménagé pour être restitué au public au fur et à mesure de l'avancement des travaux de sécurisation. Ainsi, les traversées et continuités paysagères dans le parc seront adaptées au fur et à mesure des aménagements urbains contigus réalisés. La façade du parc sur le boulevard Gagarine et sur la zone d'activité de la Fosse Maussoin sera retravaillée en lien avec le projet urbain de la ville.

La fin du projet de sécurisation et le démarrage des aménagements représente, sur la durée du programme, une enveloppe globale de 8 M€.

Le parc du Sausset : accompagner les mutations de la ville environnante et créer une véritable nouvelle entrée au cœur du parc

Le parc du Sausset a entamé l'aménagement de sa façade sud-ouest pour créer des espaces de loisirs de proximité au plus près des quartiers d'habitations denses : aires de pratiques sportives et d'initiation au vélo, rollers vont venir compléter l'offre présente sur le parc, en accessibilité directe et à toutes heures.

Dans les années à venir, l'espace urbain environnant le parc sur Aulnay-sous-Bois va profondément évoluer avec l'aménagement des terrains des anciennes usines PSA et la poursuite de la requalification de l'ex-RN2. De nouveaux usages et usagers vont apparaître. Le parc doit se préparer à les accueillir et anticiper autant que possible ces mutations importantes.

A terme, la réalisation du chemin des parcs sur la façade ouest du parc pourra générer des besoins nouveaux en offre de service pour les cyclistes.

Enfin, le parc du Sausset bénéficiera d'une refonte complète d'un des points d'accès métropolitain que constitue la gare de Villepinte.

Cette gare RER de Villepinte est située au cœur du Parc départemental du Sausset. Pour autant, à sa sortie, il est difficile de se rendre compte que l'on arrive au cœur d'un parc du fait de la présence de barrières visuelles et physiques (buttes qui font face au parvis de la

gare) et du doublement de voies qui servent aujourd'hui d'espace de stationnement sauvage. L'objectif sera de transformer les abords du parvis de la gare RER et de lui permettre de jouer le rôle d'une véritable entrée de parc. Des premières esquisses ont été réalisées, elles seront poursuivies dans le cadre d'un dialogue à consolider entre tous les gestionnaires impliqués sur cet espace, et permettront la réalisation de premiers aménagements depuis le parvis de la gare vers la limite actuelle du parc, pour permettre au piéton de rejoindre plus aisément et progressivement le cœur du parc.

Le montant des travaux nécessaire pour ce projet s'élève à 1 M€.

Le parc forestier de La Poudrerie et le Bois de la Tussion : améliorer les accès depuis le nord pour équilibrer les fréquentations de ce parc au patrimoine remarquable

Espace forestier, cet espace a accueilli pendant un siècle (1873-1973) la Poudrerie nationale de Sevrans-Livry. Abritant un patrimoine bâti remarquable, bien qu'en péril, ce parc offre des paysages uniques en Seine-Saint-Denis et même en Ile-de-France.

Aujourd'hui, sa partie Nord reste encore très confidentielle, d'autant qu'une partie est fermée au public pour des raisons de sécurité.

L'étude puis l'aménagement d'une traversée à travers le Bois de La Tussion, au-dessus des terrains impactés par les phénomènes de dissolution de gypse, permettra de restaurer ces accès et de permettre aux habitants notamment de Villepinte et de Tremblay d'accéder au parc de manière directe.

Le montant de cette opération est inscrite dans le cadre du programme pour un total de 700 000€.

b. Relier les parcs avec le Chemin des parcs, déclinaison de la trame verte et bleue

Le projet de chemin des parcs porte l'ambition dans un même aménagement, d'intégrer des fonctionnalités de mobilité active mais aussi des fonctionnalités paysagères et écologiques. Des premières sections ont pu être aménagées dans le cadre de projet de requalification de voirie : bouclage RD 40 à Tremblay-en-France, VNL à Livry-gargan... Un projet de liaison cyclable entre les parcs est inscrit au plan de mobilité durable adopté par le Conseil Départemental en juin 2016. « La réalisation d'un itinéraire cyclable continu comporte en effet des enjeux de déplacements à l'échelle du territoire de desserte d'équipements de loisirs et d'espaces verts départementaux, mais également des enjeux écologiques et paysagers. Aujourd'hui, plus de 30 km d'itinéraires sont en projet. Les réalisations sur les communes de Tremblay-en-France, Livry-gargan et Sevrans seront notamment complétées dans le cadre de ce plan».

L'engagement qui est pris à travers le programme d'investissement des parcs, est d'accompagner en fonction des opportunités foncières, cette création d'itinéraire cyclable par l'aménagement d'une bande plantée plus ou moins large et surtout respectueuse des principes d'ingénierie écologique à savoir : privilégier des essences locales plus adaptées à notre faune, diversifier les strates (herbacée, arbustive et arborée) et appliquer une gestion raisonnée.

Des réalisations sont d'ores et déjà prévues au Plan de Mobilités durables, dans le cadre des 30 km d'itinéraires identifiés. D'autres sections pourraient être aménagées le long du parc Georges Valbon dans le cadre de sa reprise de façades. Une section du Chemin des parcs en cours d'étude sera aménagée au droit de la Haute Ile afin de le relier au parc du Croissant vert. Les études seront également poursuivies afin d'accompagner toute opportunité se dégageant à l'occasion notamment d'un projet plus local.

Enfin, un programme de renouvellement des arbres d'alignement sera défini au cours de ces 5 ans afin de mettre en valeur certains de nos grands axes (ex-RN1, RN2, RN3) et participer ainsi à la création de paysages unifiés dans un territoire plutôt morcelé.

c. Renforcer la signalétique dans et aux abords des parcs pour améliorer la visibilité et l'accès aux parcs

Plusieurs parcs souffrent aujourd'hui encore d'une signalétique très insuffisante : les parcs Georges Valbon, de l'Île-Saint-Denis, de la Bergère, de la Haute-Île (avec celle de l'archéosite).

Le programme intégrera donc d'une part la nécessaire mise à niveau en matière de panneaux qui permet d'orienter et d'informer les visiteurs.

Des réalisations complémentaires seront également réalisées, grâce à la mise en œuvre de marquages ou de signalétique peinte au sol ou sur certains supports, y compris extérieurs aux parcs.

Certains plans de jalonnement pourront également être actualisés, notamment aux abords du parc Georges Valbon.

Dans ce cadre, des interventions ou commandes artistiques pourraient être conduites dans le cadre des projets de coopération culturelle énoncés plus haut.

Sur la durée du programme, une enveloppe de 1,411 million d'euros est prévue.

d Améliorer l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité réduite

L'ensemble des parcs départementaux ont fait l'objet de diagnostics d'accessibilité, permettant de recenser les points de non conformité (pentes, état des voiries, marches d'escalier, etc.).

Le programme d'investissement permettra de réaliser les actions correctives nécessaires sur les espaces extérieurs, en privilégiant certains secteurs de parcs (intégrant le cheminement depuis le parking jusqu'à la maison de parc).

II- Diversifier et intensifier les usages dans les parcs départementaux

Afin de faire venir encore plus de visiteurs, il est nécessaire de proposer une programmation d'activités libres ou encadrées, renforcée et diversifiée, tout au long de l'année. Y parvenir nécessitera de développer davantage les liens avec les territoires environnants et d'innover dans les modes opératoires pour faire émerger des activités dans les parcs.

La programmation des parcs comprendra des animations de découverte de la nature mais aussi des activités sportives de pleine nature, culturelles et de loisirs qui permettent notamment aux collégiens et scolaires dans le cadre des parcours dédiés au développement durable et au patrimoine, mais aussi au grand public, de pratiquer de nombreuses activités. Des équipements neufs notamment des aménagements sportifs seront implantés, leur mise en vie pouvant s'imaginer aussi bien en pratique libre qu'encadrées par les clubs souhaitant s'en saisir.

Enfin, les espaces plus calmes resteront préservés, notamment dans les cœurs de parcs, pour permettre les pratiques plus douces, nécessitant du calme et un cadre paysager appelant à la méditation.

- **De nouveaux équipements de sports de pleine nature pour le grand public dès l'été 2016**

□ **Des parcs de sports de pleine nature**

L'ensemble des projets proposés en matière de développement de sport de pleine nature s'inscrira dans la candidature de la Ville de Paris, soutenue par la Seine-Saint-Denis, à l'organisation des JOP 2024.

Des nouveaux équipements et aménagements sportifs et ludiques seront installés dans les parcs afin de permettre à tous de venir y jouer ou s'y dépenser. Pensés comme des pools d'équipements et de services, leur localisation sera réfléchi de façon à les implanter sur les secteurs facilement accessibles depuis les entrées. Ils pourront aussi servir à mettre en valeur le paysage des parcs en venant s'implanter dans des secteurs à vues spectaculaires. A titre d'exemple, la première aire de fitness qui a été installée au parc Georges Valbon cet été, se situe en surplomb du Grand Lac.

Autre exemple, la dimension sportive du projet de parc de la Bergère sera essentielle. Elle se veut ambitieuse : animer le parc en bordure de canal mais aussi repenser les espaces d'« arrière » de parc. Cette intensification des usages sportifs permettra d'élargir la présence humaine sur un large créneau horaire et ainsi d'en sécuriser sa fréquentation. A ce stade du projet, murs d'escalade, city parc, aire de fitness sont prévus.

Les équipements de fitness et de musculation viendront compléter la rénovation des parcours sportifs, souvent dégradés et ne répondant plus aux attentes des sportifs. Ces parcours seront repensés afin de répondre à différents publics, conformément à la politique sportive départementale :

- scolaires et programme EPS (course d'orientation, escalade, vtt...)
- scolaire et évènementiel : cross départementaux de l'UNSS ;
- Comités départementaux des activités physiques de pleine nature en recherche de lieux de manifestations d'envergure ;
- Les sportifs autonomes (aguerris, occasionnels, en famille).

Ainsi, un programme général d'équipement et d'aménagement sera déployé :

- deux aires sportives sont prévues au parc Georges Valbon,
- une nouvelle aire sportive au parc du Sausset, permettant l'initiation au roller et un nouveau parcours sportif proposant trois boucles de niveaux différents dont deux accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- la modernisation et rénovation des parcours sportifs aux parcs Georges Valbon et du Sausset,
- des parcours et installations d'équipements sur les parcs de l'Île-Saint-Denis et Jean-Moulin-Les Guilands (y compris la rénovation du stade des Guilands),
- la réalisation d'équipements et d'aires de pratiques sportives au parc de la Bergère.

Outre l'amélioration des équipements proposée, leur mise en vie sera à l'honneur dans le cadre du programme d'investissement, avec la mise en place dès 2017 d'un challenge multi-sport sur le parc Georges Valbon.

De même, depuis 2015, le parc du Sausset organise une journée dédiée à la pratique sportive et la découverte de sports émergents : « Sauss'sport » en partenariat avec les acteurs locaux et démonstrations de professionnels. Dans la continuité de cet événement, une course nocturne pourrait être développée à partir de 2017.

Enfin, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) pourra être saisie pour garantir la pérennité et la promotion des manifestations sportives d'envergure organisées dans les sites.

□ Une expérimentation à venir d'activités nautiques et de baignade

A la fois pour leur aspect ludique mais aussi grâce à leur fonction rafraîchissante lors d'épisodes de chaleur, les activités et jeux d'eau seront travaillés et développés dans les parcs départementaux. Le développement d'activités nautiques et de baignade sera étudié sur les parcs disposant d'un accès à l'eau et notamment au parc Georges Valbon.

D'ores et déjà, des aires de jeux d'eau provisoires (jeux d'eau gonflables par exemple) et ou définitives seront installées : en 2016, des aires de jeux provisoires ont été montées à Georges Valbon dans le cadre de l'Eté en herbe ou encore au parc de la Bergère dans le cadre du festival Bellastock. A l'avenir, l'installation de piscines gonflables pourrait être envisagée (le coût d'installation et de gestion en est toutefois important). Concernant les activités nautiques et la baignade en eau libre, l'expérience de Champs-sur-Marne démontre les exigences en matière de qualité de l'eau et les enjeux de suivi et de surveillance induits. Tous ces éléments devront donc faire l'objet d'une analyse plus poussée pour identifier les aménagements nécessaires et les partenariats pouvant s'envisager.

- Des nouvelles propositions ludiques et festives pour s'amuser entre amis ou en famille

□ Des offres ludiques en extérieur et dans les maisons de parc

Une nouvelle offre « loisirs » sera développée comme la création de parcours ludiques en extérieur au parc Georges Valbon : un parcours motricité pour les tout-petits et un parcours ludique au sein de la prairie de la Grande circulaire.

Ce sont des parcours d'interprétation qui seront mis en œuvre au parc du Sausset afin de valoriser le patrimoine naturel et historique du parc.

La réalisation d'un terrain d'aventure pour les plus jeunes, déjà expérimenté dans les pays de la Loire pourrait être testée dans un parc. Son principe est de créer un village de jeux et de cabanes en construction permanente, qui évolue avec le temps. Des animateurs font vivre le projet en l'alimentant : approvisionnement en palettes, perches, cordes, construction de quelques installations : pont de singe, tyrolienne, un début de plate-forme.

En intérieur, les coins « loisirs » seront mis en œuvre à l'instar de l'espace « cocooning » de la maison du parc à Georges Valbon. Des prêts de jeux, voire l'implantation de ludothèques sont en cours de réflexion. Au parc du Sausset, un espace « Observ'acteur », dédié à l'initiation aux sciences participatives du département, finira d'être aménagé.

Avec le développement des activités « Lire au parc » pendant l'été depuis 2015 au parc de l'Ile-Saint-Denis et 2016 au parc Jean-Moulin – les Guilands, des espaces pérennes dédiés à la détente et à la lecture seront développés dans les maisons de parc.

□ un grand jeu à tester

Enfin pour les plus grands et pour faire venir d'encore plus loin, tout en permettant aux habitués de découvrir leur parc autrement, des événements exceptionnels pourraient être organisés de jour comme de nuit : chasse au trésor géante, course d'orientation, géocoaching, etc...

Cette forme de grands jeux fonctionne très bien en région parisienne. Citons par exemple, la chasse au trésor de Paris, organisée chaque année depuis 2005.

C'est un véritable succès populaire avec jusqu'à 30 000 participants au total et plus de 300 partenaires (commerçants et associations) et un encadrement de 120 personnes. Cette chasse au trésor bénéficie de fortes retombées dans la presse. Ce type d'événement devra être travaillé en lien étroit avec le Comité Départemental du Tourisme pour une adaptation au territoire séquano-dionysien, notamment en termes de communication et de notoriété.

Ces grands jeux sont intéressants car ils permettent d'améliorer très fortement la notoriété des espaces parcourus. Ils peuvent par ailleurs être déclinés en différentes formes : un événement ponctuel fédérateur et festif, mais aussi des parcours à tout moment, en autonomie, après téléchargement des supports en ligne.

Au titre du programme d'investissement, un événementiel grand public pourrait être conçu par une agence spécialisée, testé et reconduit en cas de succès au moins dans un des 3 grands parcs : Georges Valbon, Sausset ou Poudrerie.

□ **Une intensification de l'offre durant l'été : l'Été en herbe**

Enfin, les étés seront plus intenses. Ainsi, en Haute Saison, l'été, le parc Georges Valbon proposera un événement phare par mois, véritable rendez-vous estival à l'instar de son programme 2016 : fête du printemps en avril, festival jeune public 1, 9, 3, soleil en mai, fête de la musique en juin, fête du sport de nature en juillet, festival musical en août, spectacle au clair de lune en septembre.

- Des interventions artistiques et culturelles pour rythmer la vie du parc et surprendre les usagers

Les parcs sont des lieux d'expression culturelle et artistique. Parfois lieux d'accueil, parfois objets même de la création, les interventions artistiques et culturelles viennent détourner l'ambiance usuelle des parcs pour offrir quelques instants de poésie et s'adresser à un public différent de celui qui fréquentent les lieux de spectacle.

L'intention à travers le programme d'investissement et de modernisation des parcs est d'accentuer les manifestations culturelles et artistiques en accueillant notamment des partenaires et acteurs culturels au sein des parcs. A ce titre, les partenariats seront autant que possible mobilisés pour programmer des actions artistiques et culturelles dans les parcs. L'un des objectifs est de modifier le rapport sensible de l'utilisateur au parc et lui permettre de porter un autre regard sur son environnement.

Des résidences d'artistes ont déjà eu lieu dans les parcs comme actuellement au parc forestier de la Poudrerie avec Praxinoscope pour la création et l'animation du jardin d'Emerveille. Cette résidence est financée pour 3 ans par le Département sur la base d'une dépense annuelle de 75 000 €.

Il s'agira avec ce programme 2016-2020 de poursuivre et développer les manifestations culturelles, en visant d'autres résidences d'artistes par exemple.

Certaines maisons des parcs pourront accueillir des expositions de la collection départementale et les espaces de lecture et de jeux cités plus haut

De nouveaux projets pourraient également être favorisés, dans le cadre du dialogue avec les villes et leurs acteurs culturels. Par exemple le parc Georges Valbon et ses mutations seront au cœur d'un pacte territorial d'éducation artistique et culturel entre le Département, la Drac Ile-de-France et les territoires limitrophes. Ce pacte permettra de développer des présences artistiques et des projets culturels en favorisant la participation des usagers du parc et le lien avec les diverses structures locales (sociales, éducatives, de loisirs, culturelles, sportives....)..

De façon générale, au cours des 5 années à venir, un travail de mise en réseau avec les

structures culturelles locales sera réalisé pour leur mettre à disposition les parcs départementaux.

Enfin, les partenariats culturels engagés seront poursuivis et généralisés à de nombreux parcs départementaux. Ils ont l'avantage eux aussi, de faire venir de près et de plus loin.

- Des animations dans les parcs et des parcours éducatifs dédiés au développement durable afin de révéler aux élèves le patrimoine naturel des parcs

L'accueil des collectifs éducatifs se poursuivra dans les parcs départementaux. En 2015, on dénombre plus de 56 600 enfants accueillis chaque année dans les parcs départementaux pour leur proposer une activité (ateliers, animation, visite ou découverte), ce qui correspond à un vrai service offert aux collégiens et aux enfants d'école élémentaire.

Depuis 2010, des parcours éducatifs dédiés au développement durable sont proposés aux collégiens. En 2010-2011, ce sont 440 collégiens qui ont bénéficié de ces parcours. À partir de 2013-2014, grâce à la création de deux nouveaux parcours (Observ'acteurs au collège et parcours consacré au changement climatique) ce sont entre 650 et 750 élèves qui sont accueillis dans les parcs chaque année.

Ces parcours sont particulièrement appréciés par les enseignants et par les jeunes qui viennent pour certains, pour la première fois dans un parc.

Avec le programme d'investissement et de modernisation, il s'agira de renforcer ou renouveler cette offre en créant dans les 5 ans, deux nouveaux parcours (agriculture urbaine, sciences et techniques, connaissances du sol, découverte du patrimoine du parc et de ses alentours...).

Ces différentes propositions seront expérimentées et évaluées sur la durée du programme 2016-2020, afin de s'assurer de leur efficacité, y compris économique en matière de venue des publics. En effet, elles nécessitent souvent des moyens en fonctionnement supplémentaires, qui devront rester soutenables au regard nos équilibres budgétaires.

- Améliorer le confort des usagers d'aujourd'hui et de demain

Par une amélioration des équipements de première nécessité

Grâce au programme d'investissement et de modernisation, avec l'intensification en matière d'équipements et la diversification en animations culturelles et artistiques, les usagers des parcs devraient être de plus en plus nombreux. C'est pourquoi il est indispensable de re-questionner le niveau d'accueil actuellement offert afin de proposer des espaces suffisamment confortables, adaptés et accessibles.

Des efforts particuliers seront réalisés sur les secteurs et cheminements les plus fréquentés pour offrir une offre de service améliorée : bancs, abris et kiosques, sanitaires, corbeilles...

.... et par de nouvelles réponses en matière d'ouverture et fermeture des parcs

En réponse aux demandes d'ouverture tardive des parcs en soirée, il sera expérimenté une extension des horaires d'ouverture des parcs. Cette extension est très attendue par les usagers durant les périodes les plus chaudes ou les journées les plus longues. Cependant, elles nécessitent des moyens accrus en matière de sécurisation et de nettoyage des parcs, qui doivent être évalués plus finement.

- Réaffirmer le rôle des éco-gardes dans l'accueil des visiteurs et la prévention de leur sécurité

Avec l'objectif d'un accueil plus important, le rôle des éco-gardes départementaux se trouve renforcé.

Depuis 2011, le métier d'éco-garde a été enrichi et développé, afin de réaffirmer la dimension de garant du service public d'accès à la nature en ville des éco gardes. Ceci s'est accompagné d'un projet de professionnalisation via la formation, pour permettre une évolution du métier en cohérence avec les objectifs naturalistes du Département.

A l'occasion du programme 2016-2020, les actions de formation seront poursuivies.

Les moyens humains nécessaires feront l'objet d'une attention particulière, notamment au moment de la haute saison, durant laquelle le nombre de visiteurs présents dans le parc est le plus important.

- Une stratégie de communication plus large pour faire venir plus de monde dans les parcs

Le programme d'investissement et de modernisation des parcs vise à faire venir plus. La question de la communication et de la diffusion des supports est fondamentale. Trop souvent les habitants riverains de parc n'y venant pas régulièrement, ne connaissent pas ces supports alors même qu'ils sont disponibles.

Les supports existants sont très nombreux : guide des parcs, calendrier des parcs, affiches programme, plan de parc, site internet parcinfos, guide des bonnes pratiques, newsletters (prenez l'air en Seine-Saint-Denis, newsletter de l'ODBU), murs d'images au Parc Georges Valbon...

Une analyse sur les outils de communication existants est en cours entre la DNPB et la direction de la Communication afin de déterminer une stratégie de communication cohérente qui permettra de promouvoir les nouveaux services des parcs, d'améliorer le porter à connaissance et la diffusion des supports hors parcs et renforcer la collaboration avec les villes limitrophes et le tissu associatif du territoire pour profiter de nouveaux médias de diffusion.

Deux chantiers sont déjà pressentis :

- développer des outils par parc afin de mettre en avant les identités des parcs et adapter les offres d'activités en fonction des sites, un plan de communication par parc est d'ailleurs en cours de réflexion,
- mais aussi diversifier les supports en expérimentant le digital afin d'optimiser les coûts.

III- Faire des parcs des lieux d'innovation et d'initiatives

Les parcs sont l'affaire de tous. Leur animation repose aujourd'hui presque uniquement sur le Département. Or, de nombreux acteurs du territoire pourraient s'approprier davantage différents espaces de ces parcs, pour y mener des actions pouvant bénéficier au plus grand nombre.

C'est pourquoi des appels à initiatives seront mis en œuvre auprès des entrepreneurs de Seine-Saint-Denis, des associations et de l'ensemble de la société civile, afin d'animer toujours plus nos parcs.

Par ailleurs, de nouvelles formes de gouvernance seront à imaginer pour mettre en cohérence les attentes des usagers avec les moyens des acteurs publics dont ceux du Département.

- **Inciter à la création de pôles de restauration et de buvettes au sein des parcs**

L'objectif de ces appels à initiative sera notamment de renforcer l'offre de services aux

visiteurs en matière de restauration et de buvettes. Dans ce cadre, des aménagements seront réalisés pour créer les conditions d'une implantation de restaurants qui puissent répondre aux attentes des usagers du parc et faire venir de nouveaux publics.

Ces restaurations pourront s'appuyer sur des initiatives locales dans les quartiers alentours afin de renforcer le lien ville-parc. En outre, l'offre de service pourrait être configurée de façon cohérente avec l'identité de chaque parc et leurs usages.

A ce stade, un pôle restauration est pressenti à Georges Valbon, au sein du parc ainsi qu'à l'entrée des Marronniers et à la maison du parc Jean-Moulin - Les Guilands, qui offre un cadre très attractif pour les salariés travaillant à proximité et les familles le week-end.

- Animer, grâce à leur mise à disposition, les maisons des parcs et espaces d'accueil

Les parcs départementaux disposent de différents lieux et équipements destinés à l'organisation d'activités et de manifestations : maisons de parcs, salles, espaces d'accueil, kiosques et aires de manifestations.

Ces équipements ont pu faire l'objet de demandes ponctuelles par le passé et sont aujourd'hui animés principalement à l'aide des moyens départementaux.

Ces maisons doivent devenir des véritables maisons à la disposition de tous : association, artistes, services des villes et entreprises pour l'accueil des publics aussi large que possible.

Les Maisons de parcs disposent en effet de salles pleinement adaptées à l'accueil du public, d'une capacité d'accueil variant de 30 à 100 personnes selon les sites et jusqu'à 800 personnes pour grande Halle de la Poudrerie

Ainsi à titre d'exemple, ce que nous avons expérimenté à la maison du parc Jean-Moulin - Les Guilands dès l'été 2016 (accueil d'une restauration au sein même de la maison, événementiels culturels, exposition...) sera décliné dans les autres maisons de parc afin de les animer et permettre une meilleure appropriation par le public. Des investissements porteurs d'avenir seront probablement à envisager afin de faciliter l'implantation de nouvelles activités de service portées par des tiers. Des dispositifs de mises à disposition par bail, voire délégation de service public seront à imaginer.

Sur la durée du programme d'investissement 2016-2020, c'est une enveloppe de 1 M€ sur les bâtiments qui est prévue spécifiquement pour les remises à niveau destinées à des mises à disposition, auquel s'ajoutent des travaux qui font actuellement l'objet d'études de faisabilité ou sont hors programme (théâtre de verdure à Georges Valbon : 1,5 M€ - bâtiments Bergère – bâtiments Poudrerie).

L'objectif est aujourd'hui d'aller plus loin en ouvrant encore plus largement les possibilités d'animation de ces espaces et de contribuer ainsi à la vie des parcs.

Plusieurs appels à initiative ou à projet seront lancés dès la fin du 3^{ème} trimestre de l'année 2016 pour que chacun, association, responsable de structure voire particulier puisse proposer des activités. Toutes les thématiques pourront être envisagées, dès lors qu'elles restent compatibles avec l'équipement et son implantation dans un parc. En fonction des équipements, des pistes de programmation pourront être précisées afin de veiller à cette cohérence.

L'appel à initiatives concernera ainsi :

- des espaces ouverts, privatisables, comme la Cour carrée au parc Jean-Moulin – Les Guilands (2500 m²) ou le boulodrome (1 hectare) sur le parc Georges Valbon ;
- des équipements de plein air (théâtre de verdure au parc Georges Valbon, kiosques dans les parcs, jardins pédagogiques)
- des surfaces ouvertes permettant l'installation notamment de concessions (parvis

devant les entrées ou maisons de parcs, pelouses)

- des équipements bâtis : buvettes et restauration dans les parcs, salles des maisons de parcs.

- Développer les initiatives et moderniser les maisons de parc grâce au déploiement d'une offre de wifi

Afin de diversifier et enrichir les propositions qui pourront être faites dans le cadre des appels à initiatives, des accès WIFI seront créés d'abord dans les parcs les plus fréquentés, puis progressivement dans tous les parcs et maisons de parcs, en lien avec le développement de la stratégie numérique du Département.

Dans ces espaces d'accueil, ainsi que dans les buvettes-restaurations, le WIFI généralisé permettra d'augmenter leur attractivité mais aussi expérimenter de nouveaux usages numériques.

Certaines offres numériques départementales existent : la balade Observ'acteur au parc du Sausset et une webapplication pour saisir les données d'observations en ligne. Elles pourraient être complétées d'une offre numérique de tiers afin de créer de nouveaux supports médiatiques pour les visiteurs.

- Expérimenter des formes de gestion partagée avec les collectivités et développer de nouvelles formes de gouvernance

Créer une instance d'échanges et de dialogue avec les collectivités

Une instance d'échanges avec les communes et les EPT accueillant des parcs départementaux pourrait être mise en place afin de débattre des aménagements dans et à proximité des parcs, et d'identifier les leviers communs d'animation. Cette instance pourrait être utilement ouverte aux aménageurs.

Il s'agit avec cette instance de fixer des orientations communes d'aménagement des fronts de parc aussi bien à l'intérieur des parcs (les façades) qu'à l'extérieur, et ce, afin d'éviter de reproduire certaines erreurs comme la réalisation de logements à proximité immédiate de parcs sans lien ni valorisation de cette situation, donnant lieu, in fine, à des constructions « butant » sur les lisières et tournant le dos aux parcs créant ainsi des effets de coupures et de mise en arrière.

Ce type d'aménagement contradictoire avec la volonté d'ouverture des parcs sur la ville nécessite de réunir les maîtrises d'ouvrage et repenser les aménagements globalement dans et hors parcs.

Développer la participation des villes dans l'animation des parcs départementaux

Des pratiques de co-gestion pourraient aussi s'imaginer pour répondre à certaines demandes fortes des villes comme l'ouverture de nouvelles entrées de parcs qui nécessiteront au-delà de leur aménagement, une gestion partagée avec les acteurs publics voire avec la société civile (cf. futur pacte territorial cité plus haut pour le parc Georges Valbon).

Des projets mutualisés avec les maisons de l'environnement des collectivités ou structures du territoire pourraient être renforcés à l'instar des coopérations entre la Maison de l'Environnement d'Aulnay-sous-Bois avec les parcs de la Poudrerie et du Sausset.

Construire avec les collectivités locales l'avenir du parc forestier de la Poudrerie

Un certain nombre d'attentes et interrogations se sont exprimées sur l'avenir du parc forestier de la Poudrerie. Ce parc, ancienne Poudrerie Nationale, est classé à plusieurs titres : celui des sites classés et Natura 2000. Le foncier appartient en majeure partie à l'État. Le Département de la Seine-Saint-Denis a accepté en 2011, dans le cadre d'une convention État/Région/Département, de reprendre la gestion de ce parc sous réserve d'un co-financement à hauteur de 50% de la Région. Cette convention se termine en fin d'année 2016. À quelques mois de son échéance, les engagements de l'État et de la Région ne sont toujours pas connus, ce qui met le Département dans une situation embarrassante car il ne pourra pas assumer seul le financement de la gestion du parc.

Le programme 2016-2020 est l'occasion de réfléchir et construire une action collective pour le parc forestier de la Poudrerie en associant politiquement et financièrement, l'ensemble des collectivités concernées : Région, communes de Sevrans, Livry-gargan, Vaujours, Villepinte, Etablissements publics territoriaux Paris Terre d'Envol et Grand Paris- Grand Est.

IV- Faire des parcs, des leviers d'innovations et d'expérimentations en matière d'écologie urbaine et de transition écologique

Depuis 2005, avec la création du premier observatoire de la biodiversité urbaine, le Département de la Seine-Saint-Denis s'est démarqué par son avant-gardisme en matière d'écologie. Il est d'ailleurs reconnu pour son expertise sur la gestion de la biodiversité en ville. Il est par exemple, précurseur en matière d'écopâturage mis en œuvre à la Haute-Île dès 2008.

Il s'agira avec le programme d'investissement pour les parcs, de poursuivre cet engagement en expérimentant de nouvelles formes de gestion écologique pour préserver et améliorer les milieux dans nos parcs, de végétalisation en ville, en promouvant l'agriculture urbaine et les circuits courts.

L'ensemble de ces expérimentations feront l'objet de retours d'expériences afin d'alimenter le REVES (ressources pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis) diffusé sur la plateforme du Centre de Ressources Professionnelles du Département.

- Expérimenter de nouvelles pratiques de gestion écologique au bénéfice du multi-sites Natura 2000

La reconnaissance en 2006 du multi-sites Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis vient souligner l'expertise du Département à avoir su concevoir puis gérer des espaces à haute valeur écologique. Les parcs départementaux sont sur ce sujet une référence exceptionnelle en milieu urbain dense.

Cette désignation est une chance : elle vient profondément modifier le regard porté sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Plus concrètement, grâce au financement FEADER, les parcs départementaux ont été le lieu de nombreux contrats Natura 2000, 6 au total et 2 à venir, pour des projets de création de nouveaux habitats favorables aux espèces. Véritables paris sur l'avenir, ces aménagements font l'objet d'un suivi technique et scientifique pour voir comment évoluent ces nouveaux milieux issus de la main de l'homme.

Plus généralement, dans le cadre du DOCOB, des plans de gestion sont déclinés pour chacune des entités du multi-sites. Du fait de leur caractère urbain, ces plans de gestion en plus d'être à la pointe de l'innovation écologique, intègrent des mesures en matière d'intégration paysagère des sites pour une meilleure ouverture sur la ville ainsi que des mesures en matière d'accueil.

L'élaboration des plans de gestion ainsi que leur évaluation se poursuivra dans le cadre du programme d'investissement pour les parcs.

- **Valoriser le pâturage urbain dans les parcs départementaux**

Le Département est un territoire moteur en matière d'éco pastoralisme en milieu urbain. C'est en 2008 que le premier troupeau a été installé à la Haute-Ile, afin de contrôler le développement de la flore du site. Depuis, le pâturage fait l'objet de suivis écologiques nous permettant ainsi de dégager une forte expertise sur le type de bétail à installer en fonction des problématiques de gestion et sur les modalités de mise en œuvre (nombre de tête à l'hectare, système de rotation, etc.)

La présence de bétail est particulièrement appréciée par les habitants. C'est pourquoi les animaux sont désormais présents sur des sites visibles. Depuis 2012, le parc du Sausset accueille une quinzaine de Chèvres des Fossés dans le secteur du Bocage du parc et développe également cette gestion douce avec des bovins. En face de la gare RER du Sausset, l'utilisateur promeneur bénéficie désormais de la présence de vaches dans des enclos très ouverts, très visibles.

Depuis 2016, le parc Georges Valbon accueille Clinamen, qui y pratique l'élevage ovin, avec plus de 30 têtes. Leur présence, leur transhumance dans le parc sont un véritable spectacle pour les petits et les grands. L'ambition départementale est de développer l'écopâturage dans les parcs et d'en faire un levier d'animation.

- **Créer des filières nouvelles d'agriculture urbaine pour des menus made in Seine-Saint-Denis**

- o L'expérimentation de circuits courts sur une nouvelle filière ovine « IN Seine-Saint-Denis » à promouvoir auprès des restaurateurs de Seine-Saint-Denis

Avec l'installation de l'association Clinamen au parc Georges Valbon au cours de l'année 2016, le développement de l'élevage ovin peut devenir une nouvelle orientation de la présence d'animaux de pâturage dans les parcs.

Ainsi, le Département accompagnera Clinamen dans son projet et proposera son accompagnement pour la création d'une filière de commercialisation des produits issus de son élevage. Une recherche des restaurants en Seine-Saint-Denis prêts à proposer dans leurs menus de la viande « made in Seine-Saint-Denis » pourra aussi être menée.

O Les paniers de fruits et légumes du Sausset,

Depuis 2015, le parc du Sausset expérimente une nouvelle implication citoyenne et fait évoluer la gestion de ces espaces de cultures. Ainsi, des rendez-vous au jardin pédagogique sont proposés durant tout l'été par les agents du parc et des ateliers d'initiation à l'agriculture naturelle ont eu lieu en 2015 et 2016, animés par les Bergers urbains afin d'apprendre aux citoyens volontaires à cultiver et à produire des légumes à partir de techniques d'agro-écologie prônant le non-travail du sol pour une meilleure redynamisation biologique de celui-ci. Cette activité permet une pratique du sol, de la culture et facilite l'appropriation du parc par les habitants. Les récoltes sont aujourd'hui redistribuées aux jardiniers volontaires de façon proportionnelle à leur investissement aux champs. Ces techniques permettent par ailleurs la valorisation d'une partie des déchets verts issus de l'entretien du parc

Une partie des produits de la récolte pourrait être valorisée au sein même du parc, dans les assiettes, à l'espace buvettes. Avec le programme d'investissement pour les parcs, il s'agira d'aller plus avec la création d'une station de lavage des légumes pour une mise en vente en direct sur les jours de manifestations.

- o La production de miel dans tous les parcs départementaux

Presque tous les parcs accueillent désormais des ruches, dans le cadre de partenariats avec des apiculteurs notamment à travers la Société Centrale d'Apiculture (SCA).

Le miel est aujourd'hui commercialisé par ces apiculteurs. Leur diffusion se fera dans le cadre de la marque « In Seine-Saint-Denis » lancée à l'automne 2016, comme un des aspects qualitatifs et insoupçonnés de l'image de la Seine-Saint-Denis.

O Le passé viticole de la Seine-Saint-Denis dynamisé au Sausset

Depuis 2004, le parc du Sausset valorise le passé viticole de la Seine-Saint-Denis en mettant en scène la transformation de produits issus de sa vigne (jus, vin, fruits secs par séchoir solaire, vinaigre,...). Cet espace pédagogique et patrimonial est un réel atout pour valoriser les techniques anciennes de polycultures (verger, rucher, vignoble...).

- Expérimenter des nouvelles formes de végétalisation au bénéfice de la transition écologique

L'ODBU (Observatoire départemental de la biodiversité urbaine) est un outil de connaissances sur la biodiversité mais aussi depuis 2012, utilise les parcs comme de véritables plate formes d'expérimentation et de démonstration.

Plusieurs expérimentations sont en cours

- la reconstitution de sols fertiles afin d'éviter la consommation des terres végétales. C'est une expérimentation essentielle. Elle vise à redonner à un sol stérile des fonctions biologiques et physiques. Plusieurs mélanges sont testés et font l'objet d'un suivi technique et scientifique. Ces expérimentations pourraient l'objet de tests grandeurs réelles lors de l'aménagement et de la plantation du parc de la Fosse Maussoin.

- 3 espaces de toitures végétalisées ont été aménagés et font l'objet de suivi. Les techniques mises en œuvre visent à faire de ces espaces, de véritables écosystèmes. L'autre objectif, non secondaire, est de tester et privilégier des formes de végétalisation locale et adaptée à ce type de milieux, demandant le moins d'entretien afin de maîtriser le coût de gestion de ce type d'équipement.

- Des associations de plantes grimpantes : depuis 2014, une expérimentation d'association de plantes grimpantes est menée au parc départemental du Sausset, afin d'étudier les moyens de « booster » l'activité biologique des sols par l'usage de certaines plantes (fabacées).

Avec ces expérimentations, il s'agit de tester de nouvelles formes de végétalisation à nos environnements de plus en plus denses en sélectionnant des plantes locales plus adaptées à nos milieux et nécessitant moins d'entretien.

- Expérimenter des nouvelles formes de participation citoyenne

L'ODBU pourrait, dans la continuité des 24H pour la biodiversité, se saisir du sujet de l'implication des citoyens dans l'animation des parcs mais aussi dans la connaissance et la préservation de la faune et la flore présente en ville. Les 24H pour la biodiversité continueront à être déclinées sur le territoire au plus près des habitants, en pied d'immeubles même. Les animations seront pensées en proximité des parcs et rythmées par des découvertes en pied d'immeuble complétées de découverte dans nos parcs.

- Faire des parcs, des laboratoires au bénéfice des énergies renouvelables

Les parcs peuvent être des laboratoires, des espaces vitrines en matière de transition écologique :

- recours à des énergies renouvelables, par l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments des parcs, la valorisation de la biomasse (notamment avec le projet de valorisation des biodéchets au parc de L'Île-Saint-Denis),
- développement de bâtiments exemplaires (future crèche du parc de la Bergère).
- expérimentation sur des véhicules innovants, avec notamment sur le parc Georges Valbon, le test d'un véhicule électrique sans chauffeur pour le transport des visiteurs.

Les conditions de réussite de ce type de projets reposent souvent sur l'identification de partenariats permettant la réalisation d'investissements : le premier visant à la production électrique sur certains secteurs de parc aujourd'hui délaissés telle la pointe nord de l'Île-Saint-Denis (panneaux photovoltaïques ou hydroélectricité), et le second visant à utiliser des véhicules électriques adaptées aux besoins de déplacements des usagers dans les grands parcs.

- Poursuivre l'engagement de la DNPB dans la recherche d'une amélioration continue de son système de management environnemental (ISO 14001).

L'exemplarité en matière d'impact environnemental se poursuivra de façon cohérente avec le système de management environnemental ISO 14001 et l'agenda 21 Départemental : augmentation de la flotte de voitures électriques, valorisation des déchets, mises en œuvre de panneaux solaires...

----- ooOoo -----

La mise en œuvre de ce programme pour les parcs sera conduite selon 4 principes : insérer les parcs dans le tissu urbain, intensifier les usages, ouvrir aux initiatives et innover en matière de transition écologique.

Des investissements lourds en matière d'aménagements paysagers sont prévus : création de franchissements à la Haute-Île, reprise des façades et des entrées du parc Georges Valbon, projet de rénovation de la Bergère et travaux de sécurisation et d'aménagement à la Fosse Maussoin. Ce sont près de 59 M€ qui sont ainsi programmés sur 2016-2020.

Des investissements en matière d'intensification des usages avec l'implantation d'équipements sportifs de pleine nature afin de répondre aux envies du plus grand nombre seront aussi réalisés à hauteur de plus de 8 M€, dont la moitié dédiée à la mise à niveau de certains services pour garantir un confort d'accueil aux usagers d'aujourd'hui et de demain dans l'ensemble des parcs départementaux.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet d'avenir du parc forestier de la Poudrerie permettrait de hisser ce parc au niveau des grands parcs Georges Valbon et du Sausset en développant des équipements sur l'ensemble de sa périphérie facilement accessible pour les habitants et par les transports en commun et en réhabilitant des bâtiments susceptibles d'accueillir de nombreuses animations et manifestations.

L'accompagnement des initiatives publiques ou privées à vocation commerciale sera nécessaire. Elle sera portée à hauteur de 1 M€ pour les projets d'ores et déjà identifiés et pourra évoluer en fonction des opportunités qui seront identifiées au cours de la mise en œuvre du programme.

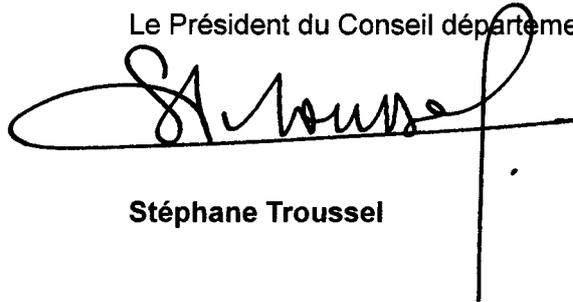
Enfin, les investissements en matière de transition écologique portant sur le financement d'innovations et expérimentations se poursuivront.

L'ensemble de ces investissements devrait nous permettre de réussir la mutation des parcs au bénéfice des usagers de la Seine-Saint-Denis.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, je vous propose :

- D'ADOPTER le Programme d'Investissement et de Modernisation des parcs départementaux 2016-2020 tel que présenté dans le présent rapport ainsi que dans les fiches par parc présentées en annexe (annexes 1 à 10) ;
- DE DELEGUER compétence à sa commission permanente pour mettre en œuvre, modifier ou réviser le Programme d'Investissement et de Modernisation des Parcs départementaux 2016-2020 ;
- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires à la concrétisation des partenariats dans le cadre de ce programme ;
- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires aux demandes de subventions relatives aux actions et projets menés dans le cadre du présent programme.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Troussel', written over a horizontal line. A vertical line extends downwards from the right side of the signature.

Stéphane Troussel

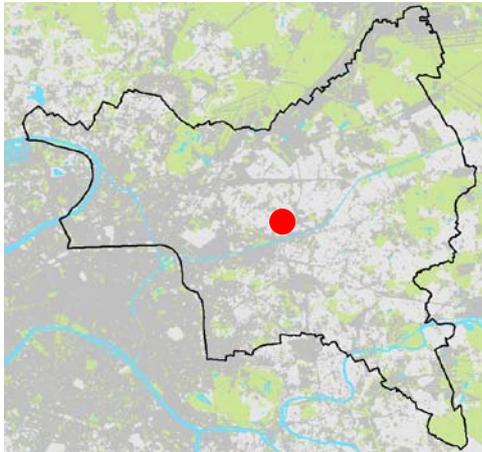
Annexe 1 - SYNTHÈSE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DANS LES PARCS DÉPARTEMENTAUX 2016 - 2020

Axe Plan	Parc	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà
Ouvrir le parc sur la ville	La Bergère	483 650	290 000	850 000	4 200 000	3 150 000	465 000
	Georges Valbon	32 000	245 000	1 200 000	2 250 000	2 555 000	9 155 000
	Sausset	-	70 000	50 000	500 000	1 100 000	45 000
	L'Île-Saint-Denis	-	700 000	-	-	200 000	800 000
	La Haute-Île	-	650 000	2 600 000	2 000 000	1 500 000	2 500 000
	Fosse Maussoin	650 000	2 050 000	3 325 000	1 575 000	1 575 000	2 275 000
	Mutualisé tous parcs	95 826	230 000	250 000	250 000	250 000	300 000
	TOTAL		1 261 476	4 235 000	8 275 000	10 775 000	10 330 000
Intensifier les usages	La Bergère	120 000	60 000	100 000	-	-	-
	Georges Valbon	1 102 000	1 610 000	370 000	470 000	350 000	2 000 000
	Sausset	848 000	1 155 000	510 000	150 000	100 000	230 000
	L'Île-Saint-Denis	50 000	610 000	575 000	100 000	-	300 000
	La Haute-Île	10 000	175 000	85 000	10 000	50 000	120 000
	Jean Moulin - Les Guilands	300 000	1 020 000	550 000	300 000	300 000	400 000
	Mutualisé tous parcs	572 720	10 000	320 000	935 000	1 080 000	300 000
	TOTAL		3 002 720	4 640 000	2 510 000	1 965 000	1 880 000
Susciter les initiatives	Georges Valbon	-	300 000	-	-	-	-
	Sausset	-	100 000	250 000	-	-	-
	Jean Moulin - Les Guilands	-	700 000	-	-	-	-
	Mutualisé tous parcs		<i>Appel à initiatives</i>		-	-	-
	TOTAL		-	1 100 000	250 000	-	-
Innovations et expérimentation transition écologique	Georges Valbon	300 338	90 000	90 000	80 000	50 000	90 000
	Sausset	185 000	240 000	170 000	165 000	450 000	750 000
	L'Île-Saint-Denis	50 000	-	100 000	300 000	-	-
	La Haute-Île	140 000	80 000	120 000	20 000	120 000	90 000
	Mutualisé tous parcs	199 812	180 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	TOTAL		875 150	590 000	680 000	765 000	820 000
TOTAL PROGRAMME		5 139 346	10 565 000	11 715 000	13 505 000	13 030 000	

53 954 346

PARC DE LA BERGERE

Imaginons l'avenir du parc !



Situé sur la commune de Bobigny, aménagé dans les années 80, le parc est aujourd'hui vieillissant. Il est par ailleurs très peu visible et peu accessible depuis la ville, encadré par le canal de l'Ourcq et plusieurs infrastructures ferrées.

Pour autant, la relocalisation des services publics historiquement installés dans la Cité 2, la mise en œuvre des projets urbains alentours, avec notamment la réalisation de passerelles sur le canal créent une opportunité remarquable pour transformer ce parc et en faire un espace modernisé, dynamisé, ouvert sur les quartiers qui l'entourent.



I- Ouvrir le parc sur la ville

Pour ce parc localisé au sein d'un territoire très urbain, contraint, et peu équipé en espaces verts de type square ou parc, les ambitions urbaines, paysagères et programmatiques sont grandes :

- Ouvrir le parc sur le canal : compte-tenu des aménagements à venir au sud du parc, et de la récente passerelle Pierre-Simon Girard, le parc tend à se tourner progressivement vers le sud du canal. Afin de créer un véritable lien entre le canal et le parc, sur toute sa longueur, le parc à venir devra s'assurer d'une intégration visuelle et physique du canal. Cette ambition nécessitera notamment de retravailler la topographie aux abords du canal pour offrir davantage de vues vers l'intérieur du parc, mais également de recréer un système de circulation apaisé au bord de la voie d'eau, permettant aux piétons de profiter des atouts du canal, sans pour autant obérer l'important trafic cycle sur la piste cyclable attenante à la voie d'eau.
- Améliorer ses entrées pour ouvrir le parc sur la ville

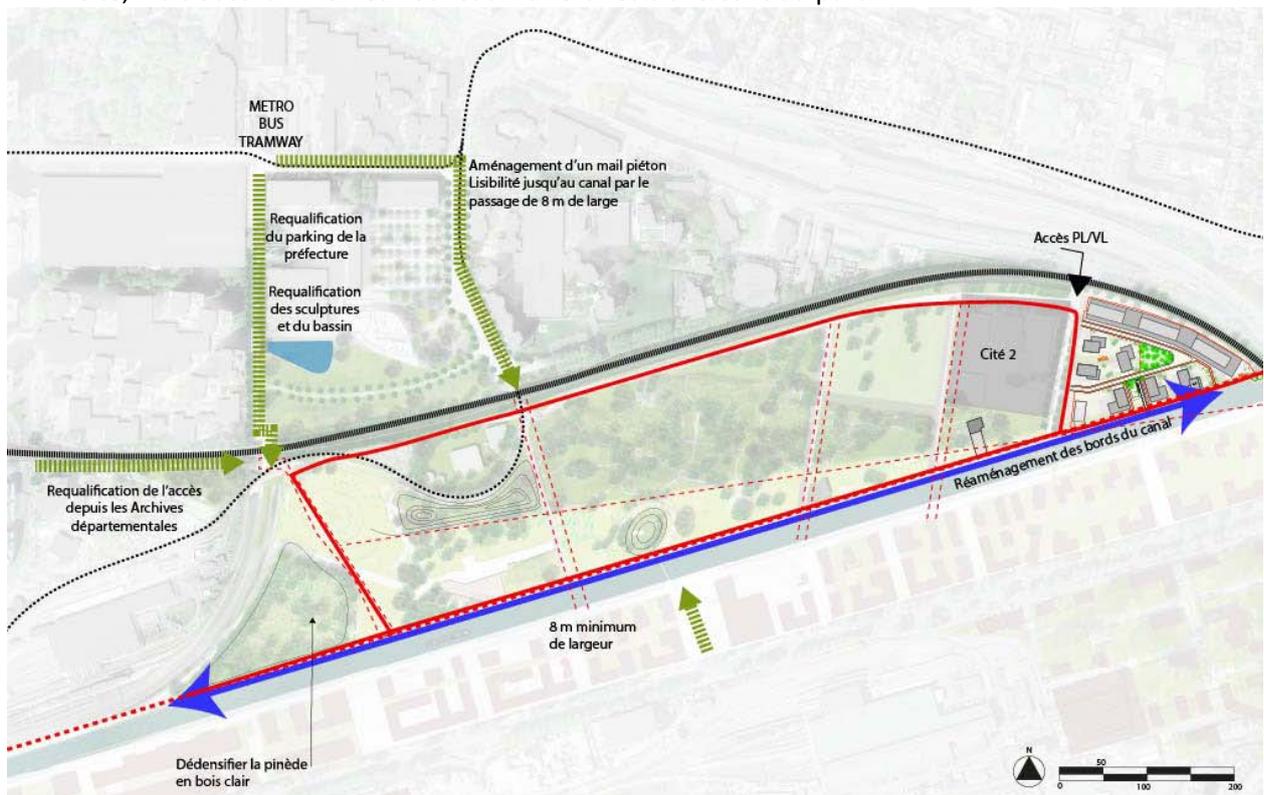
Rendre accessible le parc depuis le centre-ville de Bobigny, c'est à la fois retravailler les entrées sous tunnel par de l'animation, la mise en place d'un éclairage... ; mais c'est aussi et surtout

Annexe 2

améliorer les séquences d'accès depuis la ville jusqu'au canal par un traitement paysager offrant de nouvelles perspectives sur le canal depuis le centre-ville, par la réalisation de plusieurs axes N/S rectilignes facilitant la lisibilité du parc et les accès à la voie d'eau, en améliorant la signalétique...

- Créer de nouveaux cheminements clairs et lisibles animés du fait de leur proximité à des équipements sportifs et de loisirs

Au-delà du souhait recréer des liens physiques et visuels entre le parc et son environnement, l'ambition principale est de redonner une couleur ludique et sportive, en proposant deux grands espaces de sports de plein-air, reliés par une boucle sportive disséminant de petits équipements au sein du parc de type agrès, mur d'escalade... pour faire vivre l'ensemble du site, mais aussi animer les nouveaux itinéraires traversant du parc.



II- Un parc intense et animé

L'offre actuelle du parc est encore relativement limitée. Le projet de parc propose l'aménagement d'équipements supports à de nouveaux usages :

- Des espaces sportifs de plein-air (esplanade engazonnées, aire de glisse...), accompagnés de services adaptés (vestiaires, douches...),
- Des sites dédiés à la détente et aux loisirs : de nouvelles aires de jeux (dont des jeux d'eau), un espace buvette / restauration, une aire de pique-nique...)

La réalisation de ces nouveaux équipements support diversifie grandement l'offre actuelle du parc et devrait permettre d'accueillir encore davantage d'utilisateurs.



III- Favoriser les initiatives pour une mise en vie renforcée du parc

Des partenariats à imaginer avec les associations locales

Au-delà des équipements supports à créer, il conviendra de faciliter les mises à dispositions des équipements aux riverains et associations locales (La Maison du Parc, le Mille-Club...) par la mise à disposition de salles, de petit matériel... Un partenariat précurseur avec le collectif Activille sur la cogérance de jardins partagés potagers est déjà en cours de mise en œuvre.

L'appel à projet « Réinventer la Seine et ses canaux »

Parallèlement à ce projet de redynamisation du parc de la Bergère, le Département s'est porté candidat à l'appel à projet « Réinventer la Seine et ses canaux » coordonné par l'APUR. Le site proposé par le Département se situe à l'extrême est du parc, en face du canal, sur une partie de l'ancienne cité administrative, de près de 2 hectares. La programmation devra être originale et innovante, mais surtout être parfaitement articulée avec le parc en devenir

Le projet d'auberge-maison du vélo

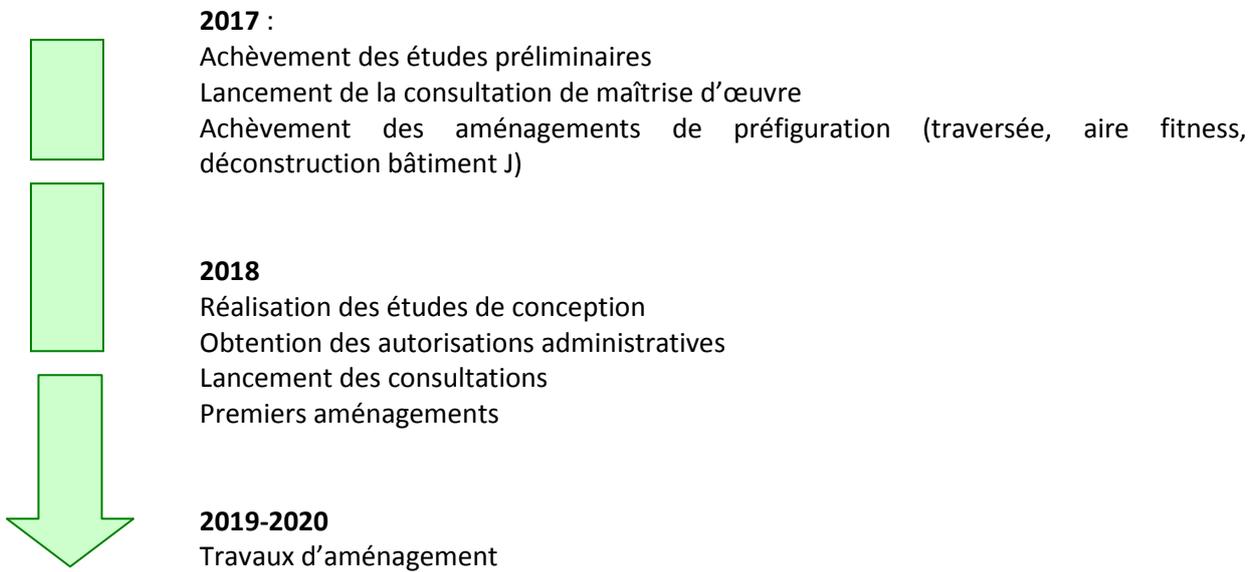
Le canal et sa piste cyclable sont un réel vecteur d'attractivité vers le parc, lui permettant de rayonner au-delà de ses communes d'assiette. Le Département souhaite bénéficier de cette situation et propose la création d'un équipement emblématique et d'échelle métropolitaine : une Maison du Vélo offrant de multiples services aux deux roues (espaces de location, d'apprentissage, de réparation...), combinée à une auberge de jeunesse et à d'autres services annexes (restauration, buanderie...) qui pourrait ainsi créer un nouveau lieu de convivialité au sein du parc.

La crèche

Le bâtiment de la crèche départementale est aujourd'hui vieillissant et peu adapté à son utilisation d'accueil de tout-petits. Le Département porte l'ambition de reconstruire ce bâtiment et d'en augmenter les capacités. Cette opération de reconstruction constitue à la fois l'opportunité d'aménager un nouveau bâtiment exemplaire d'un point de vue environnemental, mais également

de repenser un positionnement de la crèche, toujours à l'intérieur du parc afin de profiter de ses aménités, mais aussi plus proche des bassins de vie existants ou en devenir.

IV- Calendrier de réalisation



Annexe 2

Parc de La Bergère

2016	2017	2018	2019	2020
------	------	------	------	------

2021 et au-delà

Ouvrir le parc sur la ville	Parc de la Bergère - Etudes et Moe réaménagement	83 650	190 000	350 000	200 000	150 000
	Parc de la Bergère - extension et rénovation du parc	400 000	100 000	500 000	4 000 000	3 000 000
	total	483 650	290 000	850 000	4 200 000	3 150 000

115000
350000
465 000

intensifier les usages	aire de fitness en préfiguration	120 000				
	Parc de la Bergère - maintien du patrimoine de la maison du parc		60 000	100 000		
	implantations post aménagement (aire de jeux/mur escalade/city stade...)					
	total	120 000	60 000	100 000	0	0

400000

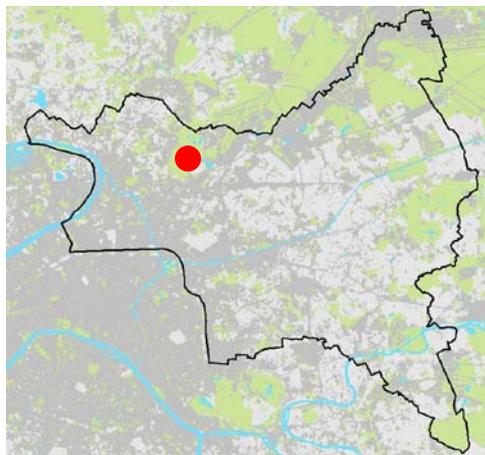
susciter les initiatives	AAP- réinventer la Seine	<i>lancement</i>	<i>sélection du projet</i>		
	Appel à projet auberge/maison du vélo		<i>lancement appel à initiative</i>		
	total				

	2016	2017	2018	2019	2020
Total Parc de La Bergère	603 650	350 000	950 000	4 200 000	3 150 000

9 253 650

PARC GEORGES VALBON

Faire de ce poumon vert le premier parc métropolitain en l'ouvrant sur la ville



Situé sur 4 communes, d'une surface de 420 ha qui en font le 3ème espace vert de l'agglomération parisienne, le parc accueille chaque année plus de 2,1 millions de visiteurs. Parc de « destination », il attire du public de toute la Seine-Saint-Denis et au-delà (25 % de ses visiteurs). Il joue un rôle majeur pour les activités de détente et de loisirs de proximité, et de pleine nature pour la population francilienne.

En 2015, une grande concertation sur l'avenir du parc a permis de faire ressortir 3 grands besoins : ouvrir le parc sur la ville (entrées, accessibilité, façades), développer les activités, les événements et l'information, et préserver son caractère naturel exceptionnel, lieu de découverte et de liberté.



I- Ouvrir le parc sur la ville

Si le parc Georges Valbon offre aux habitants et aux usagers des espaces d'évasion et des activités de grande qualité, celui-ci reste encore perçu comme « introverti », séparé des quartiers environnants par de grandes infrastructures (A1, RN301, RN29). Il est également entouré d'espaces publics et de quartiers peu qualitatifs (ZA), ses entrées ne sont pas à l'échelle du parc et ses parkings sont vétustes.

- **Réaliser un parc accessible pour tous**

L'arrivée de gares à proximité du parc va faciliter la desserte en transport en communs (2 gares TLN, métro Six Routes). Des travaux de reprise des cheminements depuis la gare ainsi qu'en façade seront nécessaires pour améliorer l'accès aux piétons et aux vélos depuis la ville, en aménageant des pistes cyclables et trottoirs sécurisés et agréables.

Par ailleurs, l'accessibilité pour tous les usagers nécessite la modernisation et l'équipement des accès aux personnes à mobilité réduite, aux vélos et aux poussettes, de même que l'amélioration des parkings, dont la vétusté a été soulignée lors de la concertation.

- **Des façades plus animées, des entrées améliorées**

L'ambition du Département de relier le parc et la ville repose d'une part sur le réaménagement d'entrées et de façades de parc et d'autre part sur l'animation de ces interfaces par davantage d'équipements et une offre d'activités renforcée.

Sur la façade Ouest de la RN301, le projet d'aménagement du Chemin des Parcs va permettre de relier le parc à pied et à vélo avec la future gare des Six routes et avec le parc des sports de Marville. Cet aménagement bénéficiera directement aux riverains, qui trouveront en bas de chez eux un espace-parc ouvert et aménagé pour la détente. Les entrées Marville et Pyrus seront ouvertes sur la ville et le parc, dans le cadre du projet de Chemin des Parcs.

A La Courneuve, l'entrée des Marronniers est très empruntée par les habitants mais peu visible dans le paysage, car enclavée dans une impasse. Dans le cadre de la réflexion sur la façade Sud et Est du parc, cette entrée devra être équipée et animée, potentiellement par un pôle restauration. Dans la continuité, l'entrée du Tapis Vert, élément de paysage et de qualité environnementale, devra être requalifiée.

Dans le cadre du projet d'aménagement du dépôt des Essences (voir ci-dessous) la restructuration de la façade Sud-Est du parc, située sur La Courneuve, permettra de relier le centre du parc aux Essences, à la gare et la ville. A Dugny, la Ville a sollicité le Département pour redessiner l'entrée des Poiriers afin d'améliorer sa visibilité et son état, et proposer plus activités à proximité directe pour les usagers.

A Stains, la discussion avec la Ville devra permettre de prioriser les aménagements et accès au parc. Ainsi, l'entrée du Moulin neuf, qui a fait l'objet de concertation avec les riverains et la Ville, nécessite d'être transformée en gommant le relief et équiper le secteur pour la pratique sportive. L'aménagement d'autres entrées pourrait être l'occasion d'expérimenter de nouvelles formes d'aménagement et de gestion avec la collectivité d'assiette.

De manière générale, il s'agira, à proximité à des entrées, de réaliser l'aménagement d'espaces de jeux, par exemple une aire de jeux accessibles aux tout-petits près de la Maison Edouard-Glissant, des aménagements sportifs près des entrées Moulin neuf, Tapis vert et dans le nord, l'installation d'un food-truck en été à l'aire de jeu de Marville, le renforcement du mobilier de confort (bancs, tables, poubelles...).

- **Un parc agrandi**

La consultation pour l'aménagement du terrain des Essences a retenu en 2016 l'Agence TVK, qui propose l'extension du parc sur le terrain dans son entier, soit 12 ha. Ce projet représente une opportunité sans précédent pour connecter le parc avec la future gare TLN, et créer un espace de « proximité », équipé pour les riverains et les usagers arrivant par la gare.

II- Une offre d'animation et d'évènementiels renouvelée pour un parc animé

Pour répondre à la fois aux attentes des riverains, et continuer à développer l'attrait touristique du parc dans la région, le public doit pouvoir venir durant toute une journée et trouver plusieurs activités et services complémentaires sur place.

- **Une pratique sportive et ludique renforcée**

La pratique sportive, autonome ou encadrée, est un enjeu majeur pour le parc, plus grand espace de nature du département. En 2016, deux aires de fitness sont créées à proximité des secteurs les plus fréquentés (maison du parc et circulaire côté Tapis vert). Des pôles sportifs (agrès, fitness, streetworkout) seront déployés dans différents secteurs. Le parc continuera l'accueil des

manifestations sportives et des clubs, notamment sur l'aire des vents (vélo). Un rapprochement sera effectué avec la DCPSCS pour élaborer une stratégie pour les équipements et pour la promotion de la pratique sportive et pourrait se traduire par la mise en place d'un challenge sportif dès 2017.

De nouvelles aires de jeux, notamment de jeux d'eau, seront aménagées dès 2017 pour renforcer l'offre ludique et la rapprocher des entrées, dans un esprit « parc de proximité ».

- Plus d'événementiels (nocturnes, fêtes, spectacles culturels, jardins éphémères)

La programmation du parc a évolué dès 2016, avec la tenue d'un événement festif par mois sur la haute-saison pour le grand public, le dimanche après-midi. Cet événementiel combine culture (musique, danse, théâtre...), ateliers créatifs, et détente (transats, jeux). Il permet d'accueillir un plus grand nombre de participants (entre 300 et 1500 personnes, en fonction de la météo).

En septembre 2016, un grand spectacle nocturne sera expérimenté un samedi soir, autour d'une déambulation et d'un spectacle lumineux et sonore autour du Grand lac. La fermeture du parc sera décalée pour l'occasion.

- Mieux communiquer (réseaux, presse, signalétique)

La concertation a mis en avant un manque d'information du public. Après un renforcement sur la communication sur les activités de la haute-saison en 2016, (« Une saison au parc »), un plan de diffusion sera établi pour mieux cibler les réseaux et les partenaires. Un rapprochement avec les Villes et Plaine Commune (services culturels, services jeunesse, services communication) sera opéré pour renforcer la coopération et la diffusion.

III- Susciter les initiatives en offrant des espaces mis à disposition

- De nouvelles activités de plein air, en lien avec l'eau et la nature

Les activités d'été (été en herbe, Playa tour) seront consolidés. Le partenariat avec l'UFOLEP offre des perspectives de diversification de l'activité sportive sur le Grand lac (kayak, canoë). De nouvelles activités (balade guidée en vtt, location de barques, etc.) pourraient être proposées.

- Des partenariats publics et privés pour une mise en vie renforcée du parc

Des partenariats avec les Villes seront développés pour mettre à disposition le parc, afin de s'appuyer sur leurs événementiels pour faire vivre le parc.

Par ailleurs, un appel à projet pourrait être proposé aux acteurs du territoire afin d'imaginer de nouvelles activités de loisir de plein air, notamment payantes.

IV- Conforter la dimension naturelle et exceptionnel du parc, et innover pour le développement durable

Lors de la concertation, les usagers ont exprimé leur fort attachement au parc, espace de respiration et de détente indispensable pour des habitants d'un milieu urbain très dense.

- Un espace naturel pour changer l'image de la Seine-Saint-Denis

Les paysages naturels et la biodiversité du parc sont l'un des principaux attraits du parc. L'aménagement du parc sera programmé de façon à préserver la naturalité de certains, pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité (Natura 2000), mais également aux attentes des usagers venus se ressourcer, en recherche de dépaysement et de calme.

Un effort de notoriété sera engagé afin de faire connaître le caractère exceptionnel des paysages du parc, pour promouvoir une autre image de la Seine-Saint-Denis et développer le tourisme.

Les expérimentations seront poursuivies, afin de favoriser la biodiversité et les paysages naturels et de faire connaître les actions du Département en la matière. Ainsi, le parc mettra en œuvre des contrats Natura 2000, co-financés par l'Europe et l'Etat, sur le Vallon écologique et le Lac des oiseaux, pour favoriser la biodiversité et l'ouverture paysagère.

- Une adaptation aux changements climatiques anticipée

Les espaces naturels du parc, notamment les boisements et les lacs, jouent un rôle important dans l'adaptation de la ville aux changements climatiques. Le parc sera géré de façon à résister à la survenance accrue des aléas, notamment sur les boisements (tempêtes, maladies, arrivée d'espèces invasives).

Des espaces d'eau accessibles (jeux, miroirs d'eau, balades brumisantes) seront aménagés pour contribuer au rafraîchissement des populations lors des épisodes de chaleur.

- Un parc levier d'innovation et d'expérimentation en matière d'écologie urbaine

L'installation de la bergerie de l'association Clinamen, avec la présence d'un troupeau de brebis et la gestion du jardin pédagogique, sera le socle d'un projet d'agriculture urbaine, et de développement d'une filière locale en Seine-Saint-Denis (viande, laine, légumes, fruits, herbes...). De nouvelles actions sur le domaine du terroir et de l'alimentation seront également poursuivies (rucher et miellerie, fête du miel, éco-paturage, animations sur la cuisine...).

Les bâtiments et équipements du parc feront l'objet d'aménagements vertueux en matière de développement durable, et notamment d'énergies renouvelables : l'expérience de la Maison Edouard Glissant, bâtiment exemplaire en matière d'impact sur l'environnement (chaudière à bois, réutilisation des eaux pluviales, etc.) sera développé sur les autres équipements du parc et de nouvelles expérimentations seront menées (panneaux solaires).

Enfin, des solutions innovantes seront recherchées pour permettre une offre de circulation au sein du parc respectueuse de l'environnement.

Annexe 3

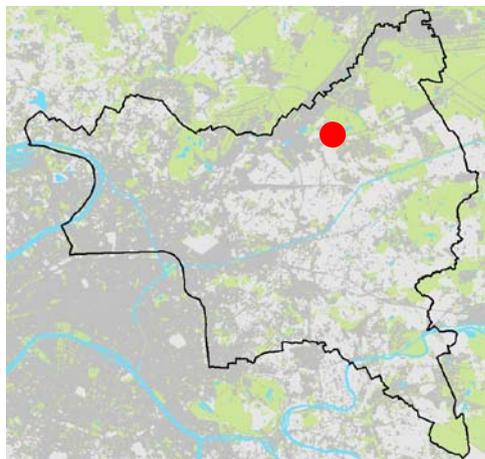
Parc Georges Valbon

		2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà
ouvrir le parc sur la ville	façades sud et est						
	Entrée des marronniers	25 000	100 000	700 000	1 000 000	300 000	
	Entrée des poiriers						3 000 000
	façade ouest						
	Chemin des parcs des 6 routes à Marville avec reprise de l'entrée		55 000	300 000	1 250 000	1 255 000	955 000
	Entrée Moulin neuf (études et travaux)		90 000			1 000 000	3 200 000
	Accès Renelle	7 000					
	Extension du parc						
	Acquisition terrain Essences						
	Extension vers le Val d'Oise (Dame Blanche)			200 000			2 000 000
total	32 000	245 000	1 200 000	2 250 000	2 555 000	9 155 000	
Intensifier les usages	Aires de fitness, parcours sportifs, aire de jeux d'eau, aire de jeux	346 000	280 000				250 000
	Reconquérir le théâtre de verdure		50 000				1 500 000
	Développer pratiques nautiques et de baignade		20 000				A évaluer
	Compléter mobilier (bancs, corbeilles, tables pique-nique, sanitaires)	50 000	60 000	60 000	60 000	60 000	
	Faciliter les déplacements intra-parc		250 000				
	Interventions sur ouvrages d'art	200 000	206 000		80 000		
	Améliorer le confort et la sécurité des usagers	456 000	524 000	270 000	290 000	250 000	250 000
	Développer signalétique et jalonnement	50 000	220 000	40 000	40 000	40 000	
	total	1 102 000	1 610 000	370 000	470 000	350 000	2 000 000
Susciter les initiatives	Théâtre de verdure		lancement appel à initiative				
	Pôle de restauration		lancement appel à initiative				
	Installer le Wifi dans le parc		300 000				
	total	0	300 000	0	0	0	
Innovations et expérimentations transition écologique	Gestion des milieux humides (contrats Natura 2000)	60 000	40 000	40 000			40 000
	Gestion des boisements	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	Intégration TLN	190 338					
	Circuit de l'eau / jardin des sens				30 000		
	total	300 338	90 000	90 000	80 000	50 000	90 000
		2016	2017	2018	2019	2020	
Total Parc Georges Valbon		1 434 338	2 245 000	1 660 000	2 800 000	2 955 000	

11 094 338

PARC DU SAUSSET

Faire de ce grand parc naturel une vitrine pour l'agriculture urbaine et intégrer les sports de plein air



Le parc départemental du Sausset couvre 200ha répartis sur Aulnay-sous-Bois et Villepinte. Il propose des scènes paysagères variées (grandes pelouse de parc urbain, bocage agricole, forêt entrecoupée de prairies) de par sa segmentation par la voie RER et les routes d'accès à la gare de Villepinte en son centre. Le public y trouve à la fois des lieux de loisirs très aménagés et fréquentés et des espaces de tranquillité et de dépaysement étonnants. Pâtissant de l'encerclement par des voies routières de grandes largeurs, mais d'une très grande qualité écologique, le parc est engagé dans une double dynamique : améliorer ses accès et ses façades grâce aux activités sportives et affirmer son identité autour de l'agriculture urbaine.



I- Ouvrir le parc sur la ville : des entrées redessinées, des façades et accès plus vivantes

Une entrée stratégique : la station RER Villepinte

Le parc du Sausset a la chance de disposer d'une gare RER en son centre et de se trouver ainsi à seulement 15 mn de Paris. Malheureusement, depuis cette gare, aucun des accès au parc n'est visible.

Des études ont été lancées et un projet de réaménagement est en cours pour permettre l'intégration de la gare au parc, améliorer les usages de l'espace et en faire un espace de qualité pour tous.

La réalisation de la façade du Chemin des parcs sur la façade sud-ouest permettra également la reconfiguration d'entrées sur le parc afin de permettre son accès direct et sécurisé depuis les quartiers denses qui lui font face. Ce nouveau traitement de la voirie en bordure de parc devrait permettre de faire sortir le parc de ses limites actuelles en donnant une réelle valeur d'usages pour les piétons et cyclistes dans un cadre paysager agréable.

- Des façades de parc plus vivantes, un accès direct et permanent aux loisirs

Un programme de dynamisation des façades du parc les plus en contact avec la ville a été entamé en 2015. Après la réalisation d'une aire de sport-loisir, l'aménagement se poursuivra avec du « Street

Annexe 4

Workout », une tour de basket et des jeux d'équilibres pour les plus jeunes dans un secteur désormais fréquenté par un public de proximité nombreux et varié.

Une seconde aire de proximité sera équipée afin de permettre des pratiques nouvelles sur le parc tel que le roller (impossible aujourd'hui à cause de revêtements de sol non adaptés) et l'apprentissage du vélo, permettant de créer des lieux de rencontre et de convivialité au plus près de la ville.

- Une accessibilité au sein du parc pour tous : un travail important avec les acteurs du Handicap

Le parc s'est doté d'une programmation pluriannuelle d'amélioration de l'accessibilité au regard de la loi de février 2005 et propose d'accélérer ce programme à l'intérieur du parc sur les passages de voies de l'avenue du Sausset (côté Villepinte) mais aussi en étudiant la réalisation de passages du Bocage au Puits d'enfer (passage sous voie) et du Puits d'enfer à la Forêt (passerelle au-dessus de la voie RER). Ces travaux, guidés par la problématique du handicap, bénéficient largement à l'ensemble des usagers.

II- Intensifier les activités dans le parc autour du sport et des loisirs

- Sauss'sport et le renforcement des actions de coaching sportif dans le parc à travers de nouveaux partenariats

Manifestation sportive initiée en 2015, Sauss'sport regroupe des acteurs locaux associatifs et professionnels du sport et vise notamment à faire connaître des pratiques sportives nouvelles et à faire découvrir le parc. Il s'agit de donner encore plus d'ampleur à cet événement et de permettre l'organisation d'un événement sportif majeur.

A travers la dynamique initiée, il s'agira de permettre à des acteurs locaux de proposer des activités autour des nouveaux équipements sportifs créés sur le parc.

Enfin, un parcours sportif innovant, accessible à tous, est actuellement à l'étude avec la DCPSL pour une réalisation prochaine dans le Bocage.

- Des activités estivales plus nombreuses, originales et variées : l'été en herbe

Une offre estivale complémentaire aux programmations des villes voisines (plage d'Aulnay, saison de la médiathèque de Villepinte) sera développée : mise à disposition du public de jeux de loisirs de plein air en prêt, programmation de films en plein air ou dans la maison du Sausset. Des partenariats avec les villes permettraient de diversifier les activités, comme la présence du médiabus d'Aulnay dans les Prés Carrés pendant le mois d'août.

De nouveaux équipements de confort et de commodité seront installés sur le parc : abris, toilettes, points d'eau, là où ils manquent aujourd'hui, c'est-à-dire en particulier au plus près de la ville environnante.

III Favoriser les initiatives particulièrement autour de l'agriculture urbaine et renforcer l'identité du parc

- Améliorer et développer les mises à disposition pour des offres plus qualitatives et plus variées

Dans le cadre d'un appel à initiative, une nouvelle offre pourrait voir le jour, comme par exemple l'installation d'un carrousel sur le parvis de la Maison du Sausset.

En matière de restauration, les aménagements qui s'achèveront en 2016 permettent de créer une offre de restauration plus complète à la buvette du parc. L'objectif est également de pouvoir valoriser à terme les productions du parc à travers l'offre de restauration de la buvette. Ce lieu doit également pouvoir porter d'autres offres de services comme par exemple de la location de vélos.

- Développer les usages d'agriculture urbaine et la valorisation des productions

L'orientation « agricole » du parc réalisé par les paysagistes Claire et Michel Corajoud a tout de suite été une composante majeure de son identité, avec dès sa création, l'utilisation de modèles agro-sylvo-pastoraux devant servir à réunifier ville et nature. Un projet de Maison des saveurs a été un temps à l'étude. Plus récemment, un « pôle » de pratiques d'agricultures urbaines a été étudié, pour faire face au défi actuel de nos villes nécessaire à relever pour bâtir la ville durable de demain :

- Création d'un « open-verger » de fruitiers de la région et création d'une miellerie pour une valorisation pédagogique,
- Valorisation de la vigne et mise en avant des techniques anciennes de polycultures. Ces activités pourraient s'appuyer sur la création d'une station de lavage des fruits et légumes afin de permettre leur commercialisation, ainsi qu'à terme le déplacement du chai et du laboratoire de valorisation des fruits.
- Déploiement d'un espace vitrine des produits du parc du Sausset avec des moments festifs de vente des produits : le « marché du Sausset »
- Poursuivre les ateliers participatifs avec le public et les groupes (potager et cultures du Bocage, vigne).
- Poursuivre la recherche de nouvelles dynamiques innovantes permettant la gestion partagée des espaces agricoles et la valorisation des productions.
- Poursuivre et renforcer les partenariats engagés avec le Cefaa et le lycée de Fenelon pour des journées de chantier nature et pour la promotion des produits du parc,
- Poursuivre la valorisation du parc lors de salons (agriculture, Blanc Mesnil Nature, Salon du Jardinage, ...) et du marché du terroir de Villepinte

IV Prolonger la démarche d'innovation en matière de biodiversité et de développement durable

Les objectifs du plan de gestion du parc seront poursuivis en matière de préservation de la biodiversité et l'application de méthodes d'aménagement et de gestion innovante pour réussir à concilier fréquentation et préservation de la biodiversité.

Des améliorations nouvelles seront apportées dans le sens du développement durable.

- Réseau d'éclairage basse-consommation

L'éclairage de l'allée de la gare est peu efficace pour le public et impactant pour la faune nocturne et la vision du ciel de nuit (trop consommateur d'énergie, pas directionnel. Des solutions permettent d'adapter les candélabres existants pour conserver une lumière peu émettrice de bleu-violet, peu consommatrice et plus efficace (diffusion au sol et non à 360°) pour un meilleur confort et une meilleure sécurité des usagers ainsi qu'une meilleure performance environnementale.

- De nouveaux regards sur la nature en milieu urbain :

L'usage des nouvelles technologies en milieu naturel est testé sur le parc avec des parcours Observ'acteur et un espace dédié à la Maison du Sausset. Ces parcours s'intégreront à terme dans un programme plus vaste et ambitieux de parcours d'interprétation pour développer des interfaces innovantes et donner à découvrir le parc autrement et de manière ludique.

- Un plan d'eau offrant des intérêts élargis

L'étang de Savigny offre aujourd'hui un attrait paysager majeur et un intérêt écologique moyen. Ce bassin de retenue des eaux d'orage géré par la DEA fait l'objet depuis plusieurs années d'études menées par la DNPB en collaboration avec la DEA. Ces études visent à trouver des solutions d'amélioration de la qualité des eaux, condition préalable à tout élargissement des intérêts que pourrait apporter ce bassin : nouveaux usages pour le public, biodiversité augmentée, plus de variété paysagère, support d'éducation à l'environnement. Le parc poursuivra les études pour aboutir à des travaux de requalification qui porteront sur la forme des berges (adoucissement, végétalisation) et du fond, le renouvellement et l'oxygénation de l'eau.

Annexe 4

Parc du SAUSSET

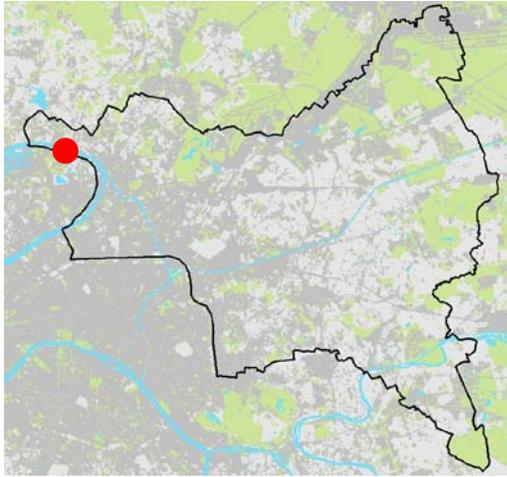
		2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà
Ouvrir le parc sur la ville	Métamorphoser la gare en entrée de parc		70 000	50 000	500 000	500 000	400000
	Améliorer les cheminements internes au parc (allée Tour Eiffel, Pissaro)					600 000	
	total	0	70 000	50 000	500 000	1 100 000	45000
Intensifier les usages	Développer les parcours sportifs, interprétation, jeux, maison d'accueil	280 000	110 000	200 000			50000
	Rouvrir au public le jardin des Amériques		200 000				
	Compléter mobilier (bancs, corbeilles, tables pique-nique)	40 000	70 000	40 000	20 000	20 000	
	Intervention sur ouvrages d'art	200 000	345 000				50000
	Améliorer le confort et la sécurité des usagers	285 000	380 000	270 000	130 000	80000	80000
	Achever signalétique et jalonnement	43 000	50 000				50000
total	848 000	1 155 000	510 000	150 000	100 000	230 000	
Susciter les initiatives	Développer l'offre de petite restauration		<i>lancement appel à initiative</i>				
	Installer le Wifi dans le parc			200 000			
	Créer des installations permettant la pérennisation implantation agriculture urbaine		100000	50 000			
	total	0	100 000	250 000	0	0	
Innovations et expérimentations transition écologique	Agriculture urbaine: mise en œuvre de parcelles en permaculture	30 000	30 000				
	Expérimentation sur les plantes grimpantes	5 000	5 000	5 000			
	Gestion écologique du ru du Sausset		15 000	15 000	15000		
	Savigny : amélioration Marais et étang		40 000			300 000	600000
	Gestion des boisements	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150000
total	185 000	240 000	170 000	165 000	450 000	750 000	

	2016	2017	2018	2019	2020
Total Parc du Sausset	1 033 000	1 565 000	980 000	815 000	1 650 000

6 043 000

PARC DE L'ILE SAINT DENIS

Une situation exceptionnelle au milieu de la Seine



Située sur la Seine, à la limite des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis, le parc départemental de l'Île-Saint-Denis s'étend sur 23 hectares au nord de l'île, sur le territoire de Plaine Commune. Sa fréquentation est estimée à 325 000 usagers.

Réalisés dans les années 1981 à 1990, certains de ses équipements sont devenus vétustes (aire de jeux) et insuffisants.

Sur la pointe Nord, le départ des activités de TP encore présentes constitue une opportunité remarquable pour créer une nouvelle façade, très accessible et d'en faire la vitrine d'activités innovantes en matière d'écologie urbaine, autour de la remédiation des sols.



I- Profiter du caractère exceptionnel du site pour imaginer une extension de parc intégrant un projet innovant:

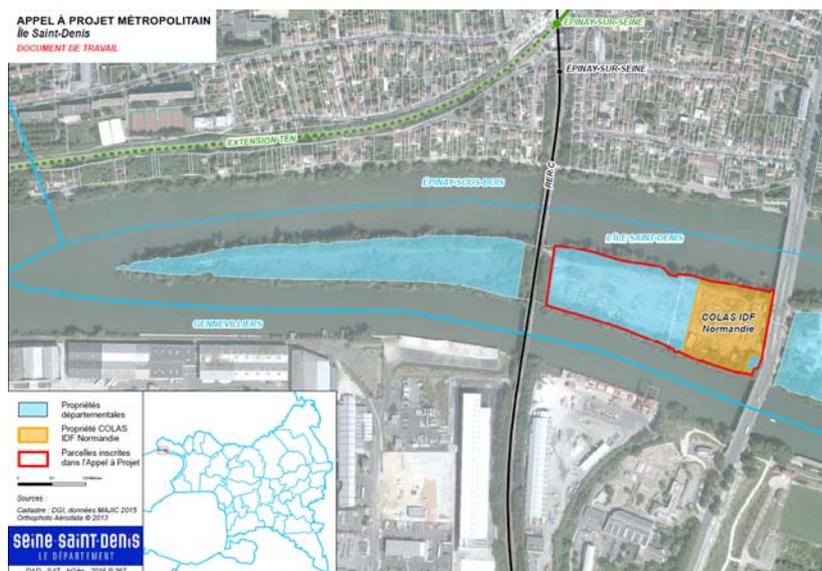
Le site du parc de l'Île-Saint Denis et de la pointe de l'île bénéficie d'une situation exceptionnelle. Encadré par deux bras de Seine, il offre des vues sur la Seine et ses berges. Il se décompose en trois secteurs principaux, dont le devenir doit être pensé de manière articulée :

A l'est, le parc constitue un îlot de verdure de 23 hectares, ouvert au public, dans une zone très urbanisée mais isolé du tissu urbain de part sa position au milieu de la Seine. ;

Créé sur d'anciens terrains maraîchers devenus décharges sauvages, le parc accueille un relief vallonné agréable pour la promenade, le remodelage du terrain ayant nécessité l'apport de remblais. C'est un parc dont les aménagements sont vieillissants et qui n'offre pas de mise en valeur de la Seine.

A l'extrême ouest, la pointe septentrionale de l'île est une propriété départementale de 3 hectares environ, pas encore ouverte au public. Un projet d'extension du parc est en cours de programmation afin de relier cette pointe nord au parc départemental plus à l'est.

Au centre, se trouve une emprise stratégique, vouée à réarticuler deux secteurs aujourd'hui fragmentés du parc. D'une superficie de 3,6 hectares, situé entre le pont ferroviaire et le pont d'Épinay, il bénéficie de ce fait d'une excellente desserte et peut devenir le support d'un projet innovant à intégrer au projet d'extension du parc. Cette parcelle pourrait sous réserve d'acceptation, être intégrée à l'appel à manifestation d'intérêt porté par la Métropole.



Agriculture urbaine, modèles d'économie circulaire, activités de recyclage ou de valorisation des déchets, production d'énergie, équipements de loisirs, usages en lien avec le fleuve, lieux de restauration, l'enjeu affiché dans l'appel à manifestation est de proposer des activités innovantes, qui répondent aux ambitions que le Département porte pour ce site d'exception d'une part, mais également aux attentes des usagers qui fréquentent le parc d'autre part.

Au cours du plan parcs, l'acquisition des parcelles centrales (1,4ha) sera assurée ; les offres issues de l'appel à manifestation étudiées et intégrées au programme d'aménagement de l'extension du parc.

II- Une offre d'animation et d'événementiels renouvelée pour un parc animé

Le parc de l'Ile-Saint-Denis a été conçu pour des usages principalement tournés vers la balade et l'accueil des enfants avec des aires de jeux réparties le parc. Même si la fréquentation du parc est principalement familiale, c'est un parc qui n'offre pas d'équipements pour les sportifs, les adolescents et pour les pratiques libre de plein-air. Aussi, sur la durée du plan parc, la gestion et les aménagements devront évoluer pour accueillir tous ces publics et développer la fréquentation tant la semaine que le week-end.

- Développer des pratiques sportives de plein-air

Le parc de l'Ile-saint-Denis est déjà fortement utilisé par les sportifs en pratiques libres et ce très tôt le matin. Cependant, il ne dispose pas d'équipements pour des pratiques douces, en famille ou avec des agrès adaptés.

Aussi il sera nécessaire de mettre en place des parcours, sportifs, des agrès de fitness accessibles à toutes les tranches d'âges et des aires de pratiques libres.

- Développer des aires de jeux pour toutes les tranches d'âges

Le parc de l'Ile-Saint-Denis est bien équipé avec trois aires de jeux réparties dans plusieurs secteurs du parc. Cependant, ces aires de jeux ne couvrent pas l'ensemble des tranches d'âges des enfants et adolescents et l'aire de jeux de la Baleine particulièrement plébiscitée est vieillissante, elle devra être renouvelée et agrémentée de nouveaux jeux permettant d'accueillir une plus grande diversité d'enfants.

Cette aire dispose par ailleurs d'une petite aire de jeux d'eau très appréciée dès que la température monte. Elle devra être développée et adaptée aux utilisations actuelles.

- Faire du jardin pédagogique un lieu de connaissance et d'accueil permanent.

Depuis 2010, le parc se dispose d'un jardin pédagogique attenant à la Maison du parc, animé autour de trois thématiques : le jardin naturel, le jardin des sens et le potager pédagogique.

Le jardin pédagogique est le support de l'action nationale « Rendez-vous » au jardin. Cette action ponctuelle pourrait être étendue à l'ensemble de l'année en s'appuyant sur des associations locales pour l'animation et la gestion des parcelles de production.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec la Société Centrale d'Apiculture, le jardin naturel pourrait accueillir prochainement des ruches dont la gestion et l'animation seraient assurées par les agents du parc dont l'un est en cours de formation. Il sera nécessaire d'équiper la salle d'animation avec les équipements nécessaires à la gestion et les supports d'animation adaptés.

III- Mener dans le parc des innovations et expérimentations en matière d'écologie urbaine et de transition écologique

- La gestion écologique des berges dans le domaine de l'ESS

Le parc et la pointe de l'Île-Saint-Denis sont constitués de remblais datant du XX^{ème} siècle, qui ont complètement effacés et cachés les berges naturelles, pourtant support au XIX^{ème} siècle d'ambiances naturelles pour les peintres.

Afin de retrouver une continuité et une fonctionnalité écologique et offrir des espaces d'usages et de dépaysement pour les usagers, il sera nécessaire pendant la durée du plan de mettre en œuvre des études et des techniques de génie écologiques permettant à la fois la restauration de ces milieux très riches potentiellement et des actions support pour l'économie sociale et solidaire dont l'Île-Saint-Denis dispose d'un pôle important avec le « PHARE ».

- L'extension du parc et la restauration des milieux sur la pointe

En fonction des résultats de l'appel à projet métropolitain, la pointe de l'Île-Saint-Denis pourrait devenir un site clé en matière de production d'énergie ou bien de développement de circuits courts.

Dans tous les cas, les terrains libérés par les activités qui s'y sont développées ces trente dernières années nécessiteront une restauration tant du point de vue de la qualité des sols que d'éventuelles dépollutions. Aussi, il sera intéressant de retenir un projet qui puisse être le porteur d'actions innovantes en la matière ne nécessitant pas le recours à l'exportation de matériaux pollués ou l'apport de terres pour remplacer les sols dégradés.

L'extension du parc devra être exemplaire en s'adaptant à l'existant et aux capacités naturelles de restauration et de régénération.

Annexe 5

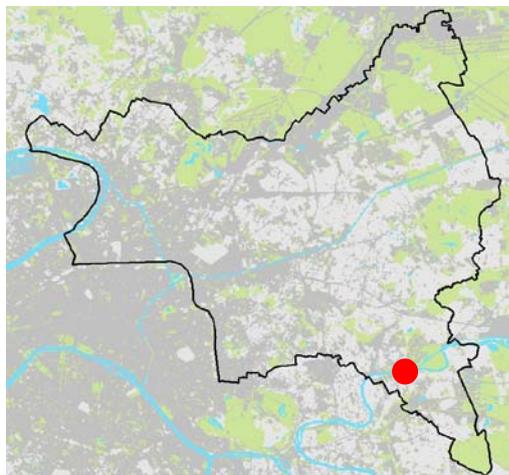
Parc de L'Ile-Saint-Denis

		2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà
Ouvrir le parc sur la ville	Acquisition terrain		700 000				
	Aménagement de la pointe					200 000	800 000
	total	0	700 000	0	0	200 000	800 000
Intensifier les usages	Renouvellement de l'aire jeux Aire de la Baleine		400 000	400 000			
	Compléter équipements accueil (bancs, abris...)		130 000	75 000			
	Améliorer le confort et la sécurité des usagers	50 000	80 000	100 000	100 000		300 000
	total	50 000	610 000	575 000	100 000	0	300 000
Susciter les initiatives	AAP pour l'entre pointe et parc						
	total						
Innovations et expérimentations transition écologique	Améliorer la stabilité de la berge, préserver la biodiversité et développer les sites favorables au martin pêcheur	50 000		100 000	300 000		
	Réaliser et mettre en oeuvre le Plan de gestion N2000						
	total	50 000	0	100 000	300 000	0	0

	2016	2017	2018	2019	2020
Total Parc de L'Ile-Saint-Denis	100 000	1 310 000	675 000	400 000	200 000
					2 685 000

PARC DE LA HAUTE-ILE

Rendre accessible cet espace de dépaysement exceptionnel



Situé à l'extrême sud-est de la Seine-Saint-Denis, le parc de la Haute-Ile s'inscrit dans le dernier méandre non urbanisé de la Marne. Ile de 65 hectares, son aménagement a restitué les zones humides en suivant le tracé des paléo-chenaux de la Marne. Il abrite une mosaïque de milieux propices à l'installation d'une faune et flore riche et diversifiée.

4e plus grand parc du Département, ouvert au public en 2008, il accueille plus de 300 000 visiteurs par an. Sa situation géographique rend son accessibilité mal aisée et en fait un parc peu fréquenté au regard de ses atouts auxquels figure l'archéosite, espace de restitution des découvertes archéologiques. Qualité paysagère et activités archéologiques en font un parc de notoriété remarquée.



I- Etendre le parc, rendre accessible « cet ailleurs »:

La large place accordée à l'eau, les ouvertures visuelles exceptionnelles et les îles jardinées ou naturelles en font un parc particulièrement dépayasant, un espace de « campagne » en ville. Il s'agit, pour reprendre les mots du paysagiste concepteur, d'« un ailleurs qui s'offre aux visiteurs »

Aujourd'hui, le parc est pourvu de trois entrées seulement, toutes situées sur la rive droite de la Marne.

Au titre du plan parc de ces 5 prochaines années, deux grands axes de travail seront réalisés :

- mener des acquisitions foncières pour faire déborder le parc au nord sur des terrains inondables de l'Etablissement Public de Santé de Ville-Evrard qui cherche à céder une partie de son foncier. Ce serait une formidable opportunité pour créer des espaces de proximité en lien direct, d'une part avec les nouveaux quartiers amenés à se développer à proximité et, d'autre part avec le réseau de transport du Grand Paris au nord du canal de Chelles. Cela permettrait également de rendre visible ce parc en créant des interfaces et des continuités avec la ville.
- améliorer l'accessibilité au parc

Au nord du parc

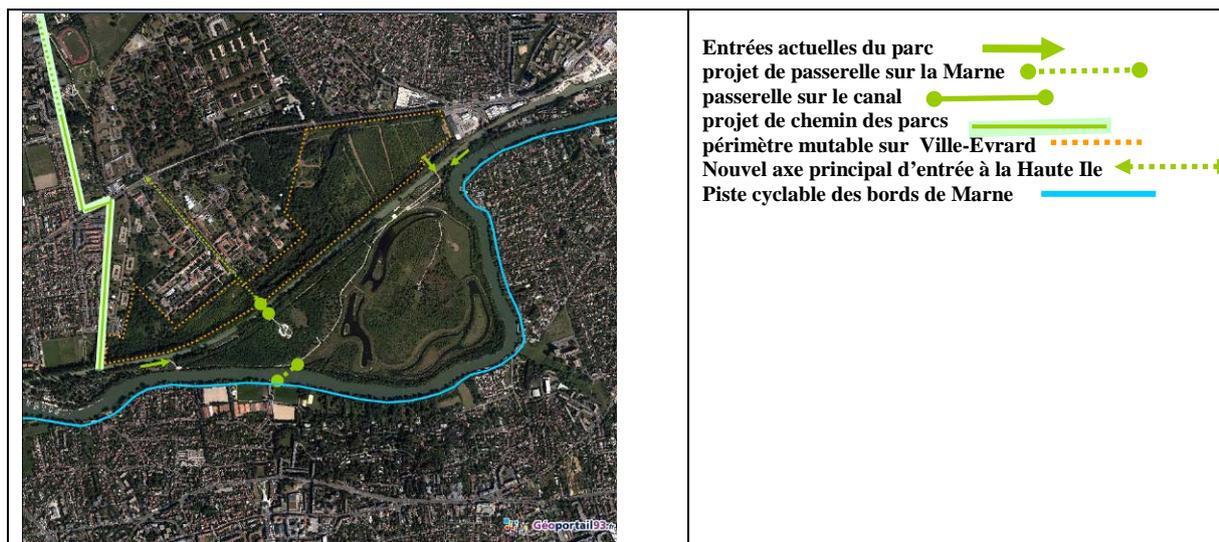
- déployer le projet de Chemin des parcs entre le parc de la Haute-Ile et le parc du Croissant vert de Neuilly-sur-Marne, et favoriser les accès par des modes doux en maillant les itinéraires cyclables de promenade à proximité du parc sur les berges du canal par exemple,
- réhabiliter la passerelle de type Eiffel sur le canal de Chelles pour créer les conditions d'une nouvelle entrée et d'accéder directement aux équipements de loisirs du parc : aire de jeux et

archéosite. Cette passerelle historique a été créée au XIXème siècle pour relier les terrains agricoles de la Haute-Ile à la ferme de l’Hôpital.

- Aménager un parc de stationnement permettant aux particuliers et aux groupes venant de tout le Département de profiter de cet espace.

o Et au sud

Réaliser une passerelle sur la Marne reliant le parc à la rive gauche de la Marne, facilitant ainsi la venue des habitants des communes de Noisy-Le-Grand et Gournay-sur-Marne. Cette passerelle offrirait aussi un maillage avec la piste cyclable longeant la Marne sur sa rive gauche.



II- Intensifier les activités en valorisant le patrimoine culturel et naturel du parc

a. Le patrimoine naturel

Le parc offre trois milieux naturels bien distincts, d’une richesse naturelle remarquable. Bien avant son ouverture au public, le site faisait déjà partie du réseau « Natura 2000 en Seine-Saint-Denis ».

Auparavant uniquement entouré par le Canal de Chelles et la Marne, le site de la Haute-Ile a vu son visage totalement changer avec la réouverture des chenaux, l’aménagement des îlots, fossés et prairies humides.

Les milieux humides : les zones humides nouvellement créées ont été prises d’assaut par de nombreuses espèces végétales aquatiques, par les insectes, amphibiens et oiseaux : Gallinules, poules d’eau et Foulques macroules, Canard colvert, Grèbe huppé, Grèbe castagneux, Cygne tuberculé.

Chaque année, aux périodes de migrations, de nombreuses espèces d’oiseaux viennent aussi s’y reposer et y passer quelques jours. Les berges ont également vu la réapparition d’une plante herbacée, la Salicaire à feuilles d’hysope (*Lythrum hyssopifolia*) qui n’avait plus été observée dans le département depuis plus d’un siècle.

Néanmoins, la dynamique végétale est très forte et tend à refermer les milieux tant du point de vue de la biodiversité que des points de vue paysagers très appréciés des visiteurs. Aussi, il est nécessaire d’assurer, d’une part, des travaux permettant la biodiversité la plus riche au titre de Natura 2000 et, d’autre part, des aménagements permettant aux publics pas seulement spécialisés dans les oiseaux de bénéficier des paysages et de la biodiversité du parc avec des points de vue et de la signalétique adaptée.

Les boisements : le boisement à l'intérieur du parc est relativement jeune essentiellement constitué d'essence pionnières (Bouleau blanc, Frêne commun, Erable sycomore). Quelques chênes et merisiers commencent à le coloniser. Conservé dense pour limiter sa pénétrabilité par le public, il reste un lieu propice à la nidification de l'Épervier d'Europe.

Les boisements qui forment la ripisylve le long de la Marne, présentent eux des sujets plus âgés, donc certains ont souffert lors de la tempête de 1999

Tout comme les milieux humides, ces espaces doivent permettre à un public nombreux de comprendre son intérêt écologique et de bénéficier des connaissances en matière de biodiversité.

L'un de ces boisement permet notamment la restitution de l'archéosite sur la période du mésolithique (chasseurs-cueilleurs).

La friche centrale : Suite à l'abandon des terrains cultivés par l'Hôpital de Ville-Evrard, une végétation pionnière a colonisé le lieu. Et a permis l'installation de certaines espèces spécialisées comme la Pie-grièche écorcheur.

C'est cette friche qui accueille un troupeau de plusieurs vaches de la race Highlands Cattle et une cinquantaine de brebis de race Solognote, dont le pâturage permet de gérer la friche en douceur.

Les zones de friches sont également le terrain de chasse privilégié de nombreux rapaces : faucon crécerelle ou autres faucons en migration, buse, épervier d'Europe. Le Hibou des marais, espèce qui a été observée en migration quelques jours, profite également de ce type de milieu ouvert pour se nourrir.

b. Le patrimoine culturel : l'archéosite

Les vestiges archéologiques découverts sur le parc départemental de la Haute-Ile, remarquables sur plan scientifiques, sont peu signifiants pour le public. Aussi, pour valoriser les découvertes archéologiques dans le parc, le projet d'archéosite (espace de découverte de plein-air) a été développé.

A terme, trois pôles dédiés aux périodes chronologiques attestées sur le site offriront des reconstitutions grandeur nature de l'environnement et du mode de vie des hommes pour chaque période ainsi que des données sur la recherche en Archéologie.

Le premier pôle, ouvert depuis 2008, aborde une phase peu documentée du peuplement du territoire, le Mésolithique. Les populations de cette période sont nomades et vivent essentiellement de la chasse, de la pêche, de la cueillette et de la collecte en milieu forestier dense.

Le second pôle prévu, reconstitue un village néolithique comprenant habitations, ateliers et aires de stockage. Les populations néolithiques sont sédentaires et vivent de l'agriculture et de l'élevage dans un milieu forestier plus ouvert à la suite des premiers défrichements, rendus possibles grâce à d'importantes innovations technologiques.

Ce second pôle doit commencer à se mettre en place en 2017 avec la construction d'une maison de type « danubienne », premier volet de cette restitution des connaissances. Cette construction sera réalisée dans le champ de l'économie sociale et solidaire avec la participation des usagers.

Enfin, le troisième pôle illustrera l'occupation humaine du site au cours de l'antiquité, avec la présentation d'une ferme gauloise et d'un quartier d'artisans gallo-romains.

Les découvertes issues des fouilles programmées enrichiront les reconstitutions de chaque pôle. Ces fouilles pourront être visitées par le public qui découvrira alors les métiers de l'Archéologie et les méthodes de recherche.

c. Un espace commun d'accueil et d'animation

A terme, le parc de la Haute-Ile devra pouvoir bénéficier d'un espace permettant l'accueil de groupes tant sur le volet culturel que sur le volet naturel. Cet équipement, à définir, pourrait profiter des opportunités qui se dégageront dans le cadre de la restructuration de l'EPS Ville-Evrard pour réaffecter un bâti existant.

III- Poursuivre l'innovation en matière de biodiversité et de développement durable

Le parc reste le lieu d'expérience et d'évaluation des pratiques d'écopâturage, en suivant les conséquences sur les milieux de l'action des animaux.

Sur le parc de la Haute-Ile, environ 25 ha sont actuellement pâturés pour le maintien des mosaïques d'espaces de fourrés arbustifs favorables à la diversité de la flore et de la faune. Plusieurs espaces du parc sont concernés :

- o la partie centrale du parc subdivisée en 4 parcelles de fourrés arbustifs sur lesquelles sont en rotations 4 à 5 bovins et 30 à 50 ovins. 2 parcelles sont pâturées la même année. Une par les bovins l'autre par les ovins. Les vaches passant devant les moutons. 2 parcelles étant en repos. Ces parcelles ont une valeur nutritive très riche en saison printanière et estivale mais pauvre en période hivernale. Ceci implique le nourrissage obligatoire des vaches l'hiver qui ne trouve rien à manger et compléter les moutons qui eux réussissent à se nourrir des herbes rases, des mousses et l'écorces.
- o la parcelle à l'ouest du parc dite du « du hibou » couvre 1.5 ha et est très dense en arbustes ne permettant plus au hibou des marais de trouver des milieux favorables à son installation. Cette parcelle est pâturée en permanence par les deux taureaux et des moutons pour arriver à faire régresser la strate végétale et ainsi favoriser la halte migratoire du hibou des marais en période hivernale.
- o la parcelle de fouilles programmées couvre 2.5 ha de prairie naturelle à entretenir à l'année par une douzaine de moutons et ainsi éviter tout développement d'arbustes ou d'arbres sur cette zone protégée.
- o L'île pouvant accueillir des animations avec des groupes, est constituée d'une prairie naturelle de 7 500 m² et pâturée par 5 moutons environs.

Des enclos ont été créés sur l'ensemble du parc avec en moyenne 3 moutons, pour assurer le maintien d'espaces ouvert pour le public.

Cette gestion des espaces en lien avec la fréquentation du public devra être précisée et développée dans le cadre du plan d'actions du plan de gestion.

Enfin, si l'écopâturage au parc de la Haute-Ile a été orienté d'abord sur des objectifs de gestion, la mise en place d'une filière de production et de valorisation par la vente de produits agricoles permettra d'engager une évolution pour optimiser les objectifs de gestion et de production dans un espace ouvert au public.

Annexe 6

Parc de La Haute-Ile

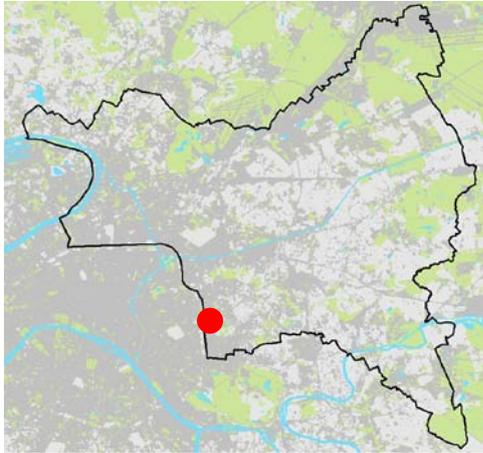
		2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà
Ouvrir le parc sur la ville	Création d'une passerelle circulations douces sur la Marne		150 000	2 000 000	2 000 000		
	Liaison chemin des parcs entre la Haute Ile et le croissant vert		200 000	300 000			
	Aménagement des chemins de halage au droit du camping Neuilly-sur-Marne et du canal de Chelles			300 000			1700000
	Acquisition et aménagement entrée avec parking		300 000			800 000	800000
	Réhabilitation Passerelle Ville Evrard					700 000	
	total		0	650 000	2 600 000	2 000 000	1 500 000
Intensifier les usages	Développer l'archéosite (maison danubienne)						
	Développement des jeux et parcours sportifs		75 000	75 000			110000
	Créer panneaux milieux et paléo environnement		50 000				
	Compléter équipement bancs et corbeilles		40 000				
	Améliorer le confort et la sécurité des usagers	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000	10000
	total	10 000	175 000	85 000	10 000	50 000	120 000
Susciter les initiatives	Développer l'offre de petite restauration		<i>lancement appel à initiative</i>				
	total						
Innovations et expérimentations transition écologique	Amélioration des milieux berges (contrat N2000)	40 000	80 000	20 000	20 000	20 000	20 000
	Assurer la pérennité et la régénération des boisements / abattage et plantation	100 000		100 000		100 000	70 000
	total	140 000	80 000	120 000	20 000	120 000	90 000

	2016	2017	2018	2019	2020
Total Parc de La Haute-Ile	150 000	905 000	2 805 000	2 030 000	1 670 000

7 560 000

PARC JEAN MOULIN-LES GUILANDS

Un espace de proximité aux usages multiples



Le projet de réunion du parc communal des Guilands à Montreuil et du parc départemental Jean-Moulin à Bagnolet fut concrétisé par le paysagiste Michel Pena, avec la réalisation de la Grande Traverse, grande surface engazonnée de 600 m de long, achevée en 2007.

Devenu au fil des années un centre d'attractivité dans un territoire très urbanisé, le parc reçoit près d'un million huit cents mille visiteurs tant ses paysages variés, ses lieux intimistes ou conviviaux, permettent l'évasion.

L'ensemble du site fait partie du multi-site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, au titre de la « Directive Oiseaux ».

La réalisation de la Maison du parc, ouverte en 2016, marque l'aboutissement d'un projet ambitieux pour le territoire.



I- Profiter de l'implantation exceptionnel du site pour imaginer des relations à la ville innovante

La vocation première du parc est l'accueil du public. Pourtant, le contexte urbain en limite sa perception et l'objectif est donc d'améliorer le repérage et la visibilité du Parc depuis l'extérieur. Cela nécessite d'agir sur des secteurs principalement hors parc, à travailler dans le cadre d'échanges et rencontres avec les communes, propriétaires et ayants droits des espaces ciblés.

- Mettre en valeur les principales entrées

L'enjeu est d'intervenir sur les interfaces entre le parc, le tissu urbain et les propriétés bâties type bailleurs sociaux afin d'une part, améliorer la lisibilité du parc et, d'autre part, assurer une continuité qualitative des espaces.

L'exemple d'aménagement est l'entrée du mail des Chênes, espace du parc et aussi continuité urbaine dont les fonctions d'usages pourraient encore être développées pour une intégration urbaine plus importante assurant aussi la sécurisation des espaces.

- Entrée rue Robespierre et talus de la Capsulerie : il s'agit d'étudier avec la commune de Bagnolet la faisabilité d'une restructuration de l'axe Porte de Bagnolet / Entrée de Parc pour donner plus de place aux déplacements doux qui deviennent prioritaires, végétaliser les surfaces horizontales et verticales, limitation des stationnements, etc.), améliorer l'accessibilité dans le parc.

- Entrée rue Charles Delescluze : il s'agit de développer la végétalisation (notamment arbres et arbustes) et la continuité urbaine avec le passage sur l'autoroute A3.

- **Entrée de la rue Désiré Préaux** : faire sortir le parc de ses limites et en imaginant des fonctions d'usage à cette interface.
- **Entrée rue des Messiers** : améliorer la visibilité et la continuité urbaine depuis le bas Montreuil pour intégrer le parc à la ville.

- Construire un plan de communication avec les communes

Le parc peut gagner encore en notoriété en orientant davantage la communication sur la promotion des activités :

- faire savoir et donner envie avec des affichages ciblés en localisation et en communication,
- améliorer visuellement les entrées du parc pour attirer les publics et les conduire dans le parc,
- orienter et faciliter l'accès pour tous les publics (allées adaptées malgré le positionnement en coteaux du parc).

- Réduire les contraintes pour les usagers

L'environnement sonore

L'un des points le moins agréables du parc est le bruit que l'on peut percevoir de l'autoroute A3 qui borde, en frange nord, la partie baignoletaïse du parc. Pour cette raison, cette partie du parc reste relativement peu fréquentée. Plus au sud, l'environnement sonore n'est perturbé que par les clameurs du stade ou des aires de jeux et restent très modérées. La ville pourtant très proche n'apporte pas de gêne sonore particulière.

Les arrières urbains

Les franges de parc qui donnent sur l'espace public ont fait l'objet d'un traitement paysager particulier. Par contre, les franges en limites de propriétés bâties ne sont pas qualitatives et ne constituent donc pas des espaces d'usage potentiel ou de développement d'activités du parc. La gestion des espaces extérieurs des copropriétés riveraines du parc pourrait aussi contribuer à l'extension visuelle du parc.

Les franges squattées

Toute la frange nord du parc en limite d'autoroute est souvent l'objet de dégradations opérées par des personnes qui squattent le domaine autoroutier et passent par le parc pour accéder à leur logement de fortune. Malgré un barreaudage qui est restauré très régulièrement, ce problème perdure et donne une perception du parc très négative depuis l'autoroute A3. L'amélioration visuelle et physique des aménagements dans ce secteur contribuerait à donner un effet de façade depuis l'autoroute.

II- Une offre d'animation et d'événementiels renouvelée pour un parc animé



La maison du parc entrée en service en 2016 est la clé de voute d'un projet d'animation qui s'inscrit dans un territoire doté d'un tissu local, notamment associatif, particulièrement riche.

Située au cœur d'un parc ayant la plus forte densité de fréquentation des parcs départementaux, en plein cœur d'un tissu urbain dense et marqué par une grande diversité sociale, la maison du parc dispose d'atouts majeurs et d'un fort potentiel pour devenir un équipement phare du secteur.

Son ouverture va permettre la concrétisation de nombreux partenariats déjà éprouvés en matière d'éducation à l'environnement, de culture, de patrimoine ou de sport. Elle est également le point de départ d'une prospection sur de nouveaux champs en s'appuyant sur des porteurs de projets locaux, susceptibles de s'impliquer et

Annexe 7

d'expérimenter des approches pluri ou transdisciplinaires. Grâce au travail mené par les services depuis de nombreuses années, le parc fédère déjà aujourd'hui plus de 25 partenaires, acteurs de son projet d'animation : compagnies artistiques, associations naturalistes ou de jardinage, associations sportives, établissements éducatifs, centres de quartier, etc.

Cette base de travail permet de développer trois axes de projets et d'activités culturels sur le parc et la maison :

- La découverte du morceau de nature que constitue le parc avec des activités autour de la faune et de flore du parc et autour des thématiques de l'environnement,
- La plongée dans l'imaginaire du territoire à travers des activités culturelles et artistiques organisées sur le parc,
- La redécouverte de la fertilité de la terre locale par une approche autour du jardinage et de l'alimentation.

- La découverte du morceau de nature que constitue le parc avec des activités autour de la faune et de flore du parc et autour des thématiques de l'environnement

Un programme annuel d'activités est élaboré autour des thématiques de la nature et de l'environnement. Ces activités peuvent être menées directement par l'animateur du parc ou être conduites en partenariat avec des structures locales, communales ou départementales.

- La plongée dans l'imaginaire du territoire à travers des activités culturelles et artistiques organisées sur le parc

L'élément majeur et le plus ancien est la tenue tous les printemps du Festival 1,9,3 Soleil ! qui se tient au parc Jean-Moulin – Les Guilands depuis son origine. Ce festival comprend l'organisation de spectacles en direction de la petite enfance tout au long du mois de juin ainsi qu'une journée de rencontres interprofessionnelles. En 2016, la thématique de ces rencontres était « L'enfant, l'art et la nature réunis par le jeu ? ». Cette journée est organisée en partenariat avec la DCPSL, la DEF et l'association 1,9,3 Soleil !

Depuis 2016, le dispositif « Lire au parc » qui s'inscrit dans le dispositif national « Lire en Short » prend place au parc Jean-Moulin – Les Guilands avec une bibliothèque « hors les murs » en partenariat avec les médiathèques d'Est-Ensemble, les Villes de Bagnolet et de Montreuil et le Centre de Promotion du Livre Jeunesse.

- La redécouverte de la fertilité de la terre locale par une approche autour du jardinage et de l'alimentation

Un programme annuel d'activités est élaboré autour des thématiques de la nature et de l'environnement. Ces activités peuvent être menées directement par l'animateur du parc ou être conduites en partenariat avec des structures locales, communales ou départementales.

- Développer des pratiques sportives de plein-air

Le parc Jean-Moulin – les Guilands est déjà fortement utilisé par les sportifs en pratiques libres et ce très tôt le matin. Cependant, il ne dispose pas d'équipements pour des pratiques douces, en famille ou avec des agrès adaptés.

Par ailleurs, le parc Jean-Moulin – Les Guilands, bien que disposant du stade des Guilands et d'équipements de jeux pour les enfants et les jeunes, n'est pas bien équipé en agrès sportifs et d'activités de plein-air.

Aussi il sera nécessaire de mettre en place des parcours sportifs, des agrès de fitness accessibles à toutes les tranches d'âges et des aires de pratiques libres.

III- Susciter les initiatives en offrant des espaces mis à disposition

Annexe 7

Afin de faire émerger une offre nouvelle et plus intense, plusieurs espaces pourront faire l'objet d'appels à initiatives :

- Créer et installer une nouvelle offre de service : l'espace restauration-buvette ouvrant les possibilités d'activités connexes du bien manger

Un des atouts de la Maison du parc est d'intégrer un espace destiné à un espace de restauration fonctionnel toute l'année avec une terrasse extérieure en plein cœur du parc.

L'espace dédié permet de développer une petite restauration de qualité, diversifiée et privilégiant le recours à des produits frais et des circuits courts. Par ailleurs, la buvette est un acteur potentiels de développement in-situ, en plein cœur de la maison du parc d'activités passant par des d'animations et des ateliers cuisine par exemple ou autour du bien manger en lien avec les productions du jardin pédagogique.

Si cet espace est déjà novateur en matière d'espace mis à disposition, il apparaît possible d'aller plus loin pour développer une vraie restauration. Dans ce cadre il serait nécessaire d'aménager une cuisine adéquate, des espaces de préparations et une salle de restauration pouvant fonctionner toute l'année, y compris en période de fermeture de parc.

- Lancer un appel à manifestation pour poursuivre et diversifier les projets, en ouvrant les thématiques vers l'agriculture urbaine

Les moyens mis en œuvre actuellement permettent d'assurer l'ouverture au public des équipements de la maison du parc sur des périodes assez courtes et d'assurer un volume d'accueil d'animations limité aux capacités du seul animateur du parc.

Néanmoins, la qualité de l'équipement « maison du parc » et du parc en lui-même permettent lors des rencontres avec les Villes et les différents services (jeunesses, environnement, culture) et porteurs de projets d'envisager des opportunités d'usage par des tiers.

Par ailleurs, les porteurs de projets, qu'ils soient publics, associatifs ou privés, pourraient mobilisés lors d'appels à projet pour des manifestations. Ces appels à projets permettraient de conduire des activités complémentaires en directions du grand public ou de publics cibles de notre collectivité (très jeunes enfants, collégiens, personnes âgées, personnes en situation de handicaps, etc.) et d'offrir aux usagers du parc une plus grande fonctionnalité des équipements dont la maison du parc.

IV- Conforter la dimension naturelle et exceptionnelle du parc, et innover pour le développement durable

Depuis plusieurs années, le parc est le support de nombreux échanges grâce à ses jardins familiaux et son jardin pédagogique. Ces activités, entre travail de la terre et découverte de ses saveurs, sont marquées de la diversité sociologique du territoire et de ses échanges culturels, vecteurs de cohésion sociale et favorisant le savoir vivre ensemble.

Si les jardins familiaux, à caractère privatif, permettent à 30 familles de bénéficier, dans un cadre associatif, d'un carré de culture de 90 m², le jardin pédagogique, situé à proximité de la maison du parc permet, quant à lui, la sensibilisation à l'agriculture urbaine et à l'alimentation de l'ensemble des publics.

Ainsi, la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil propose des ateliers régulièrement sur les thématiques de l'écologie urbaine, des enjeux de production agricole dans le cadre de circuits courts, du jardinage bio et éco-responsable, de la santé et de l'alimentation, etc. Ces ateliers jardinage permettent de créer des rendez-vous réguliers avec des pics de fréquentations sur des activités en famille. La semaine du goût est l'occasion de proposer différents ateliers autour des saveurs de l'automne.

Annexe 7

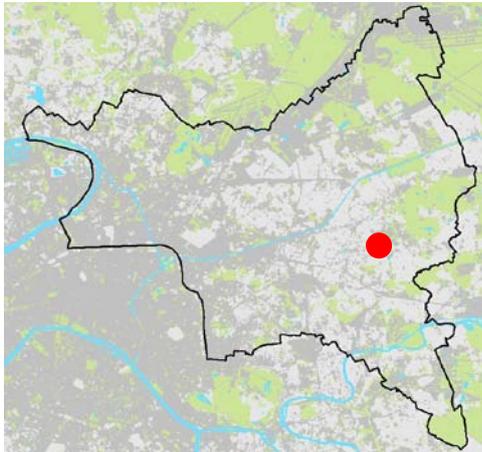
Parc Jean Moulin - Les Guilands

		2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà
Intensifier les usages	Développement de parcours sportifs et thématiques		600 000	150 000			300000
	Compléter mobilier (bancs, corbeilles, tables pique-nique)		20 000				50000
	Maison : garde-corps étang et accès nocturne	50 000					
	Réfection platelage bois Etang			100 000			
	Accessibilité talus Messiers et Capsulerie		250 000	250 000	250 000	250 000	
	Améliorer le confort et la sécurité des usagers	250 000	150 000	50 000	50 000	50 000	50000
total		300 000	1 020 000	550 000	300 000	300 000	400000
Susciter les initiatives	Installer le Wifi dans le parc		200 000				
	Accompagner le développement du pôle Restauration		500 000				
	total	0	700 000	0	0	0	
Innovations et expérimentations transition écologique	Mettre en œuvre le Plan de gestion N2000						
	total						

	2016	2017	2018	2019	2020
Total Parc Jean Moulin Les Guilands	300 000	1 720 000	550 000	300 000	300 000
					3 170 000

PARC DE LA FOSSE MAUSSOIN

Imaginons l'avenir du parc !



Situé sur la commune de Clichy-sous-Bois, le parc a été aménagé sur d'anciennes carrières de gypse sur une surface totale de 22 ha. Aujourd'hui, seuls 8 hectares sont ouverts au public, le reste présentant des risques majeurs d'effondrement. Ces 14 hectares font actuellement l'objet de travaux de sécurisation qui permettront ensuite de restituer progressivement l'ensemble pour les usagers.

L'arrivée du tramway et les projets urbains alentours, notamment sur le Bas Clichy constituent des opportunités pour faire du projet d'aménagement une expérience nouvelle d'intégration du parc à la ville, en créant des traversées et des franges permettant de faire de ce parc et de ses abords une centralité pour la ville.



I- Ouvrir le parc sur la ville

La fermeture de 65% des terrains départementaux ont considérablement limité le rôle d'espace d'activités et de rencontres du parc pour le public : son entrée sur le boulevard Gagarine est peu accessible et les deux autres accès sont situés sur l'allée de la Chapelle, voie de desserte locale sur laquelle le parc n'a aucune façade.

Le projet d'aménagement a été conçu pour créer un parc visible, accessible et tourné sur la ville, en parfaite connexion avec les quartiers environnants et notamment le secteur du Bas Clichy, en restructuration et la zone d'activités contigüe, inscrite dans le cadre de l'appel à projet métropolitain (cf. ci-dessous).

- Améliorer la visibilité du parc et des entrées

- Créer une entrée principale boulevard Gagarine.
- Assurer la réhabilitation des entrées existantes pour les rendre plus visibles et étudier une meilleure répartition.
- Proposer de nouveaux accès avec l'extension du parc comme sur le boulevard du Temple par exemple.
- Apporter un traitement qualitatif des entrées pour les rendre facilement repérables et accueillantes.

- Créer une véritable signalétique

Annexe 8

- Créer une signalétique attractive à l'extérieur comme à l'intérieur du parc par des pictogrammes colorés et sans texte.
- Mettre en place des plans du parc et une identification facile des sorties par des flèches.

- Veiller au traitement des lisières et des abords

- Aménager la transition entre l'entrée du parc et la partie forestière par un traitement des franges et des abords.
- Etablir des cheminements en lisière agréables et accessibles à toute heure pour les trajets quotidiens (collégiens).

- Affirmer une identité du parc autour de la géologie unique du site

La nature de l'espace qui est jugé trop boisé et trop sombre par une majorité des usagers a contribué à créer un sentiment d'insécurité dans le parc. Aussi l'aménagement doit-il faire la part belle à des espaces plus ouverts (prairies) en affirmant une identité forte, à même de faciliter son appropriation. Le passé du site incite à imaginer une histoire racontée par le parc et ses aménagements autour de ce thème/

II- Un parc intense et animé

Développer des pratiques sportives de plein-air

Le parc de la Fosse Maussoin est déjà utilisé par les sportifs en pratiques libres notamment les pompiers et les collégiens du collège Louise-Michel tout proche. Cependant, il ne dispose pas d'équipements pour des pratiques douces, en famille ou avec des agrès adaptés.

Aussi, il sera nécessaire de mettre en place des parcours sportifs, des agrès de fitness accessibles à toutes les tranches d'âges et des aires de pratiques libres.

Par ailleurs, les premières concertations ont permis d'identifier des aménagements et équipements nécessaires à une meilleure appropriation de ce parc.

1. Des aménagements :

- Jeux et détente ;
- Aires de jeux pour petits et tout-petits près des entrées ou des lisières ;
- Terrains de boules, lieu pour les photos de mariage, belvédère ;
- Espace clos de type patio avec des tables pour jouer aux dames ou aux dominos ;
- Pelouses libres avec bosquets pour jeux de ballon, tables de pique-nique et barbecue ;
- Aire sportive ou espace modulable «ludo-éducatif» qui pourrait accueillir différents type d'activités ;
- Améliorer l'aire de musculation actuelle ;
- Points d'eau (fontaines, jets et jeux d'eau, lac, ruisseau, mare).

2. Des activités de découverte de la nature :

- L'observation des milieux naturels et de l'environnement (oiseaux, insectes), de la géologie (carrières).
- La construction de cabanes, d'abris et de refuges pour les animaux.
- La mise en valeur des arbres remarquables.
- La création d'un espace à cultiver (pépinière, jardin partagé, jardin pédagogique).

3. Des circuits et parcours :

- Des parcours sportifs ou d'orientation (jogging, vélos, rollers, skate, VTT, EPS pour les petits).
- Des parcours de reconnaissance de la nature (arbres, sentier olfactif).
- Des parcours ludiques (insolites ou aventureux, courses au trésor, indices, traces, empreintes).

4. Des animations :

- Animations en ateliers : Des animations proposées en partenariat avec la future maison du parc et la maison de la Jeunesse sur la découverte de la nature, le partage de savoir faire (vertus des plantes).
- Des ateliers artistiques de sculptures (terre) ou de création à partir de matériaux naturels (bois).
- Animations payantes telles que le minigolf ou les poneys.

III- Susciter les initiatives : l'appel à projet métropolitain

L'inscription de cette parcelle dans l'appel à projet métropolitain résulte d'une ambition forte en matière d'innovation paysagère. Il s'agira de proposer des offres innovantes pour ouvrir le parc sur la ville, de traiter l'interface ville-parc pour engager un aménagement paysager qualitatif de cette limite, de créer des liens fonctionnels avec le parc ou encore d'imaginer une articulation globale entre le projet urbain porté par la ville et le projet de parc porté par le département.

Le projet d'aménagement de parc visera donc à offrir un espace parc paysager avec des habitats et des milieux améliorés conformément aux engagements du département pour ce site. Il visera également à s'adapter à l'évolution des projets urbains du bas Clichy. Les traversées paysagères et les circulations dans le parc pourront être redessinées tandis que la façade du parc sur le boulevard Gagarine ainsi que sur la zone d'activité de la Fosse Maussoin pourront être retravaillées.

En outre, des innovations en termes d'usage sont également souhaitées : agriculture urbaine, équipements de loisirs, lieux de restauration, projets de développement écologique, les propositions devront répondre aux attentes des habitants de ce secteur.

Au final, la pleine articulation avec le projet urbain porté par Clichy autour du site de Clichy 2 Fosse Maussoin constitue l'élément d'orientation essentiel pour ce site.

IV - Poursuivre l'innovation en matière de biodiversité et de développement durable

L'ensemble des terrains départementaux ainsi que la parcelle communale située entre la zone d'activité communale et les anciennes carrières ont été inscrits au sein du site « Natura 2000 en Seine-Saint-Denis »,.

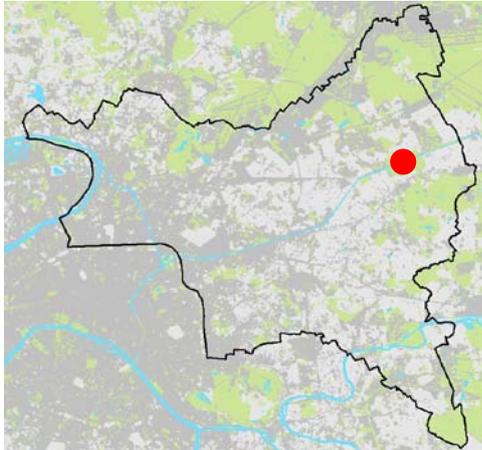
Les travaux d'aménagement, réalisés sur des milieux d'intérêt écologique modéré (taillis dense), intègrent la reconstitution de milieux naturels d'intérêt écologique (zones humides, prairies), qui constitueront des expériences uniques d'ingénierie écologique, permettant de mieux mesurer l'efficacité de mesures de compensation écologique.

Parc de La Fosse Maussoin

		2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà
Ouvrir le parc sur la ville	sécurisation du site par comblement	650 000	2 000 000	2 750 000			
	Aménagement du parc		50 000	575 000	1 575 000	1 575 000	2 275 000
		650 000	2 050 000	3 325 000	1 575 000	1 575 000	2 275 000
Susciter les initiatives	Accompagner le projet urbain de la ville						
Innovations et expérimentations transition écologique	Réaliser et mettre en oeuvre le Plan de gestion N2000						
Total Parc de La Fosse Maussoin		650 000	2 050 000	3 325 000	1 575 000	1 575 000	
							9 175 000

PARC FORESTIER DE LA POUDRERIE

Réinvestir le patrimoine et affirmer les ambitions d'un parc d'envergure métropolitaine



Le parc de la Poudrerie, reconnu et protégé pour son patrimoine naturel, historique et paysager au niveau national et européen, est fréquenté annuellement par plus d'un million de visiteurs.

Dans les prochaines années, l'aménagement d'une nouvelle gare du Grand Paris Express au niveau de Livry-Gargan renforcera encore le rayonnement métropolitain et l'attractivité de ce parc qui bénéficie déjà de la présence de deux gares du RER B à ses extrémités est et ouest et d'une voie verte qui dessert également le Parc de la Villette et le Parc de la Bergère.

Les nombreuses constructions de logements et de bureaux d'activité programmés renforceront sa fréquentation ainsi que ses fonctions de « poumon vert » et d'espace de loisirs.

I- Repenser la gouvernance du parc forestier de la Poudrerie

Un nouveau modèle de gouvernance devra être négocié entre les communes d'assiette du parc, les Etablissements Publics Territoriaux concernés, le Département et la Région, compte tenu du retrait prévisible de l'Etat. En effet, à la fin de l'année 2016, la convention de gestion conclue entre l'Etat, la Région et le Département deviendra caduque. Un nouveau partenariat devra permettre de pérenniser la gestion du parc et de lui donner les moyens humains et financiers de se développer.

Ainsi, sous réserve d'accord financier avec l'Etat, la Région, les communes d'assise du parc, des investissements pourraient être réalisés dans les 5 ans :

II - Préfigurer le projet d'avenir afin de préserver son patrimoine

Depuis fin 2012, le Département a engagé avec les partenaires locaux l'élaboration d'un projet d'avenir, afin de mettre en valeur le patrimoine historique, architectural, paysager et forestier du parc de la Poudrerie, et d'offrir de nouveaux services aux usagers.

Ce projet qui réinvestit les éléments bâtis comme les espaces boisés sénescents est nécessaire afin de stopper la dégradation continue du parc.

Quatre grandes orientations sous-tendent le programme d'aménagement et d'animations :

- une histoire racontée et des lieux réactivés
- une nature expliquée et accessible

Annexe 9

- faire de la Poudrerie une porte d'entrée sur l'Arc Paysager et le Canal
- un lieu de vie préservé et offert à tous

La création artistique doit rythmer l'avancement du projet, avec l'accueil régulier de résidences d'artistes, pour des interventions autour du patrimoine historique ou forestier du site.

Sa mise en œuvre représente un coût d'investissement estimé entre 50 millions et 61 millions d'euros sur 25 ans. La première phase non inscrite au PPI du Plan Parcs, consiste à préserver, consolider les bâtiments en péril, améliorer les pratiques, construire une image forte pour le site. Elle a été estimée en 2014 par le bureau d'études en charge de l'élaboration du projet à 4 000 000 d'euros.

III- Mettre en œuvre le plan de gestion du parc forestier de la Poudrerie

En cohérence avec le projet d'avenir, un plan de gestion a été élaboré en 2015 pour le parc, conformément au DOCOB (engagement au titre de Natura 2000). Il est composé d'un diagnostic écologique complété par des orientations stratégiques, des objectifs de gestion et un programme d'actions à mettre en œuvre au cours des dix prochaines années.

Trois grandes ambitions sous-tendent ce programme pluri-annuel :

- préserver et révéler le patrimoine historique et paysager
- préserver les habitats forestiers favorables aux espèces Natura 2000 et améliorer la qualité des milieux
- initier des actions de préfiguration du projet d'avenir

IV- Aménager une traversée piétonne et sécurisée du bois de la Tussion, propriété départementale

Inscrite parmi les actions du plan de gestion du parc de la Poudrerie, l'aménagement d'une traversée piétonne est-ouest du bois de la Tussion doit permettre l'amélioration de l'accessibilité au parc.

L'aménagement de ce cheminement devra offrir des conditions de traversée sécurisées. En effet, la réouverture du bois devra tenir compte du niveau de risque, l'ensemble du site étant soumis au risque de mouvement de terrain consécutif à la dissolution du gypse.

Une étude conduite par INERIS entre 2009 et 2011 a permis de définir les niveaux d'accessibilité du bois en fonction de l'aléa fontis avec :

- une zone d'accès libre à l'est
- une zone d'accès très restreint au cœur du bois
- une zone d'accès restreint dans le reste du bois

L'aménagement permettra également de découvrir les différentes ambiances du bois et de mettre en scène la découverte des différents milieux forestiers traversés.

Cette traversée pourrait être inscrite au plan parcs avec pour 2017/2018 des études de définition et de dimensionnement et des premiers travaux après 2018.

Annexe 10

Mutualisé tous parcs

		2016	2017	2018	2019	2020	2021 et au-delà
Ouvrir le parc sur la ville	Etudes prospectives	95 826	230 000	250 000	250 000	250 000	300 000
	total	95 826	230 000	250 000	250 000	250 000	300 000
Intensifier les usages	Développement des jeux et parcours sportifs	0	10 000	140 000	695 000	840 000	
	Compléter équipements et moyens	111 000					
	Améliorer le confort et la sécurité des usagers	433 220		110 000	130 000	130 000	200 000
	Achever signalétique et jalonnement	28 500		70 000	110 000	110 000	100 000
	total	572 720	10 000	320 000	935 000	1 080 000	300 000
Susciter les initiatives							
	total						
Innovations et expérimentations transition écologique	Etudes prospective Biodiversité	199 812	180 000	200 000	200 000	200 000	200 000
	total	199 812	180 000	200 000	200 000	200 000	200 000

Total Mutualisé Tous Parcs

2016	2017	2018	2019	2020
868 358	420 000	770 000	1 385 000	1 530 000

4 973 358

Délibération n° du 29 septembre 2016

RÉINVENTONS NOS PARCS DÉPARTEMENTAUX - PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET DE MODERNISATION DES PARCS 2016-2020

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Sur le rapport de son Président,

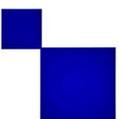
La 6^{ème} commission consultée,

après en avoir délibéré

- ADOPTE le Programme d'Investissement et de Modernisation des parcs départementaux 2016-2020 tel que présenté dans le présent rapport ainsi que dans les fiches par parc présentées en annexe (annexes 1 à 10) ;

- DELEGUE compétence à sa commission permanente pour mettre en œuvre, modifier ou réviser le Programme d'Investissement et de Modernisation des Parcs départementaux 2016-2020 ;

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires à la concrétisation des partenariats dans le cadre de ce programme ;



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires aux demandes de subventions relatives aux actions et projets menés dans le cadre du présent programme.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Abstentions :

Date d'affichage du présent acte, le

Date de notification du présent
acte, le

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.